

8

CONSTANTE POLITIQUE D'UNITÉ

*Pièce
160³m
5*

pratiquée par


Ruben UM NYOBÉ



VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

Informers pour Eclairer



RUBEN UM NYOBÉ

Secrétaire Général

DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN

*Chef de la Résistance Nationale
pour la Libération du Cameroun*



L'aspiration nationale qui vient d'aboutir à la reconnaissance de notre Indépendance, est l'expression concrète et objective du résultat de la lutte de notre peuple. Nul ne peut prétendre que l'indépendance nous a été octroyée, nous l'avons conquise. Tous ceux qui ont combattu pour cette liberté nationale, qu'ils soient morts ou vivants ont scellé leur noms dans l'histoire de la Patrie, leur gloire sera immortelle ! Mais voici qu'au terme

16° 03' m
554

L. 28 1 1960

B 08

d'une lutte couronnée, au lieu que la concorde unisse tous les membres de la collectivité, un orage de jalousies et de haines, déferlent encore sur notre pauvre petit pays. Jusque-à-quand, les passions obscènes, et les hypocrisies les plus exécrables, cesseront-elles de braver la vertu et l'honnêteté ! Pourquoi l'égoïsme cruel et les ambitions aveugles ne reculent-ils pas devant l'honneur et la dignité nationale ? Dans ce déferlement des provocations et des haines, où est l'avenir de nos enfants, la tranquillité de nos foyers, l'avenir du pays tout court ? Peut-on construire un pays sans la population de ce pays ? Y a-t-il indépendance sans des citoyens indépendants ? Répondez ! Oui répondez ! Tous ceux qui accablent notre peuple et ne visent qu'à l'exploiter.

Je dis qu'il faut donner au peuple kamerunais le moyen d'espérer et l'occasion d'avoir confiance en lui. Pour atteindre ce but nous avons à faire un travail préalable.

1. Présenter au peuple des options claires pour son avenir.
2. Préparer pour le peuple un climat de cordialité et mettre fin à l'insécurité.
3. Former le jugement du peuple par la culture civique et politique.

Tout ceci est faisable pourvu qu'on le veuille. Inutile d'esquiver le travail en suscitant des oppositions tribales.

J'ajoute que tous ceux qui sèment la haine et les appels au crime, jettent le boomerang, ce qui malheureusement n'éclaire pas l'avenir. En politique il y a le bon sens et la vertu n'en déplaît pas aux apprentis du machiavélisme ! En politique il faut aussi la vérité, même si elle blesse et déplaît, parce qu'on ne définit pas l'avenir d'un peuple dans les mensonges et les calomnies ! Oui, il faut être réaliste ! A tous mes compatriotes, je répète formellement ceci : nos ennemis à cette heure cruciale de notre histoire, sont ceux qui nous divisent, car ils nous

exposent affaiblis devant les sollicitations et les appétits de l'étranger...

Lorsqu'on réfléchit sur les événements actuels, on aboutit à une première constatation : c'est la conception du pouvoir et l'origine de la souveraineté qui sont en cause. S'il est vrai (et il ne peut en être autrement) que le pouvoir vient du peuple, n'est-ce pas au peuple qu'il appartient de désigner librement ses interlocuteurs ? Pourquoi prétendre se substituer au peuple ? Pourquoi chercher à abuser et à tromper la masse ? Pour se faire plébisciter et imposer une dictature, n'est-ce pas ? Enfin, nous croyons que les événements du passé doivent faire reculer le plus sombre des aventuriers. Ce n'est que dans l'ignorance qu'on peut imposer une dictature, fut-elle la plus subtile. Dans ces conditions notre tâche est claire : **Eclairer le peuple.** Nous devons le faire et nous le ferons contre toutes les aventures. Notre but est de sauvegarder la dignité nationale et la souveraineté du Kamerun.

Déclaration faite par **M. Théodore MAYI MATIP**

(Anciens Résistants Maquisards, Détenus et Exilés politiques
du Cameroun) à la 940^e séance de la Quatrième Commission

(Distribuée conformément à la décision prise par
la Quatrième Commission à sa 933^e séance)



Théodore MAYI MATIP

Président de la J.D.C.
Responsable Administratif de l'U.P.C.
Ancien Prisonnier et Déporté politique
Ancien Résistant et Compagnon
du maquis de UM NYOBE
Député

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord remercier la Quatrième Commission de m'avoir autorisé à prendre la parole devant elle.

Plébiscité en avril dernier par les départements de la Sanaga-Maritime et du Nyong-et-Kellé, je suis député de l'opposition à l'Assemblée Législative et par conséquent je représente l'opinion des nationalistes qui, dans l'intérêt national, dans l'intérêt supérieur du peuple et de la jeunesse du Cameroun, désapprouvent et la politique de l'actuel Gouvernement et la politique actuelle des animateurs d'une inopportune action armée dans les circonstances présentes.

Fidèle à la mémoire et au testament de Um Nyobé, je suis sa ligne et applique dans mon pays

avec un succès admirable la politique de conciliation et de réconciliation pour l'unité et l'indépendance nationales dont la premier d'expression et le tracé du processus reviennent à notre grand chef national, je nomme : l'immortel Ruben Um Nyobe.

Par ailleurs, Président national de la Jeunesse démocratique du Cameroun, responsable administratif de l'U.P.C., victime de l'attentat du 25 mars 1953 à Foumban, ancien prisonnier et déporté politique, ancien résistant maquisard compagnon du maquis de Um Nyobe et menant la lutte dans le pays, je ne suis pas l'un des moins indiqués à venir parler ici de l'aggravation de la situation au Cameroun et partant à faire des propositions en vue de guérir radicalement le mal.

Je voudrais faire le point de la situation au Cameroun, et présenter des propositions en toute objectivité et sans passion. Mais avant tout, je vais indiquer la base de notre politique et de ses méthodes d'action devant les conjonctures et les réalités politiques.

I. NOTRE POLITIQUE

La politique de la fraction de la jeunesse et du peuple au nom de laquelle j'ai l'honneur de prendre la parole devant votre auguste Commission, est un précieux héritage que nous tenons de Ruben Um Nyobe. Notre grand chef national fut, en effet, le premier Camerounais à venir exposer oralement devant votre Commission les revendications nationales de notre peuple, à savoir : Réunification - Proclamation de l'Indépendance nationale dans le respect de la démocratie, et non intégration du Cameroun dans l'Union française ou anglaise.

Cette politique est intrinsèquement la politique nationale. Elle poursuit un noble objectif qui est : grouper et unir les habitants de notre pays sans considération de tribu, de conception religieuse ou philosophique, sans considération de classe sociale et en vue de leur évolution plus rapide et l'élévation de leur standard de vie.

La seule base de regroupement autour de ce programme est la base nationaliste progressiste et anti-colonialiste.

Accusation mal fondée.

Mais le nationalisme, le progressisme et l'anti-colonialisme dans des pays sous domination étrangère ne manquent jamais d'être combattus à mort par les puissants moyens du maître du jour sous le manteau de l'anti-communisme.

Restant intrinsèquement Africains pour l'unité et la souveraineté nationales du Cameroun, partie intégrante de la lutte générale pour la libération de l'Afrique, nous avons toujours dénoncé tous ceux qui, à visage plus ou moins couvert, sacrifiaient l'Indépendance, la Démocratie et la Souveraineté de notre pays pour la victoire des idéologies et des conceptions philosophiques ou religieuses qui semblent séparer le monde.

Nous avons répondu aux sollicitations des uns et des autres. Nous avons dit par la bouche de Ruben Um Noybe (je cite) : « Les peuples coloniaux ne peuvent faire ni la politique d'un parti, ni celle d'un Etat ni à plus forte raison celle d'un homme. Les peuples coloniaux font leur propre politique qui est la politique de libération du joug colonial et dans leur lutte pour cet objectif si noble, les peuples coloniaux observent et jugent. Ils observent les gouvernements, les partis, les personnages, les organes de presse, non sur leur idéologie ou leur programme, mais seulement et seulement sur leur attitude à l'égard des revendications des populations de nos pays.

« Voilà la position de l'U.P.C. au service du peuple camerounais (Ruben Um Nyobe) - Ce que veut le peuple camerounais, page 103).

Ainsi donc, hier, au cours de notre lutte pour l'indépendance, nous étions combattus sous l'anti-communisme. Aujourd'hui, ceux qui nous combattaient acceptent d'être communistes puisque l'indépendance égalait cela. Plus, ils veulent nous écarter du jeu démocratique. Quand nous demandons que par des voies démocratiques honnêtement appliquées tous les enfants du Cameroun jouissent de cette indépendance et que la souveraineté nationale marque notre accession par la mise en place des institutions démocratiques, on fausse le problème en faisant croire que cette revendication conforme à la Charte des Nations Unies est de nature à permettre l'infiltration communiste en Afrique. Ainsi la vie et l'avenir du Cameroun se trouvent menacés parce que de bonne ou de mauvaise foi l'on veut nous faire aimer ou haïr les idéologies que, nous Africains en lutte pour notre liberté et la démocratie, nous ne connaissons pas.

Ceux de nos frères qui font actuellement des déclarations d'amour aux communistes ou aux anti-communistes faussent également notre problème.

II. NOS METHODES D'ACTION

Notre action se base sur :

1. Une méthode de connaissance du réel.

Cette méthode est la voie qui nous permet d'observer les évè-

nements, de les relier entre eux, de les situer les uns par rapport aux autres pour agir sur eux et les dominer tout en mettant à profit nos victoires d'une part et nos défaites d'autre part. Cette méthode d'action est essentiellement expérimentale et ne peut être déduite des principes abstraits. Elle se dégage à partir de l'observation des phénomènes et se confronte avec le réel qu'elle épouse dans ses métamorphoses sans compromettre nos principes.

2. Une hypothèse d'action.

Notre connaissance de la réalité est un moteur de construction et de création. Nous organisons et éduquons les masses pour les aider dans leurs revendications démocratiques et contre la restauration ou la tentative de restauration des méthodes contraires à la souveraineté nationale, à la paix et la sécurité internationales dont la sauvegarde est l'objectif principal poursuivi par les Nations Unies conformément à leurs buts et principes inscrits dans la Charte.

Nous avons donc en politique quatre sens :

1. Le sens du phénomène politique qui nous permet de découvrir ce qu'il faut faire.

2. Le sens de l'évolution qui nous permet de dire qu'on n'arrête pas l'évolution et que l'on doit l'orienter dans le sens des intérêts de la patrie, dans le sens de la démocratie et de la paix.

Le sens de l'évolution nous permet de conclure que nous ne pouvons nier les conflits et peut nous amener fatalement à prendre les risques d'une exaspération des conflits vers une action politique tragique conduisant au suprême recours. Les résistants maquisards sous la direction éclairée de Ruben Um Nyobé ont admirablement exercé ce suprême recours contre une loi française dont l'application sans boycott administré par ce recours eut intégré le Cameroun sans autre forme de procès.

Le sens de l'évolution permet d'avoir le sens des mouvements de notre siècle et de ne jamais considérer l'évolution comme un mal. Quand nous proposons l'indépendance, certains de nos frères ont eu peur. Aujourd'hui, nous proposons la démocratie qui semble aussi faire peur.

3. Le sens de la totalité qui nous permet de comprendre que tout est dans tout. Aussi, nous pouvons, à l'aide de ce sens examiner les actes politiques par rapport au passé et dans l'avenir. Au surplus, nous savons que tout groupe est lié à l'ensemble des autres groupes, tout secteur est lié aux autres secteurs. Si le sang coule en Région Bamiléké, il n'est pas sensé qu'un habitant

de Mokolo, par exemple, dorme sur ses deux oreilles et s'imagine un instant que c'est là une affaire Bamiléké. Une partie du corps malade affecte tout le corps.

4. Le sens de la communion.

Aves ce sens, notre action politique ne sert pas les hommes ou les ambitions des hommes. Elle sert la cause nationale dans une prise de conscience que la liberté d'un individu, la valeur d'un individu et même le bonheur ou le malheur d'un individu dépendent de la totalité des hommes et que c'est la cause de la totalité qu'il faut défendre.

C'est dans cette politique, par ces méthodes et à l'aide de ces sens que Um Nyobe a toujours su correspondre son action politique aux réalités et conjonctures du moment.

III. LES ETAPES DE NOTRE LUTTE

Raison d'être de l'U.P.C.

Sans être communiste, sans combattre une croyance religieuse, Um Nyobe a combattu le colonialisme sous toutes ses formes. Son action pour la libération nationale et la paix a correspondu de tout temps aux réalités et aux conjonctures politiques. Um Nyobe a été le révolutionnaire par excellence. Il a commencé par le procès de l'Incompréhension, en allant de porte à porte dans les masses leur indiquer en toute simplicité quand et comment telle ou telle réforme a été prévue ou accordée en notre faveur. Il a ensuite indiqué la voie à suivre pour l'obtention de l'application de ce qui nous a été accordé sur le papier et, enfin, il a réfuté les faux arguments par lesquels nos adversaires favorisent notre maintien prolongé sous la domination étrangère.

Parlant de la Charte de l'Atlantique, de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Um Nyobe a dit (je cite) : « Si ces textes constituent un instrument de démagogie pour les puissances coloniales et leurs complices de tous genres, ils représentent, au contraire, pour les peuples épris de liberté et de paix, une sérieuse garantie qu'il convient de mettre en valeur par l'union et la lutte afin d'aboutir à la réalisation des nobles principes qui y sont définis, c'est la raison d'être de l'U.P.C. »

« En effet, les réformes prévues sur le papier sont comparables à des « Bon Pour » signés par des débiteurs qui sont comparés ici à l'autorité administrante. Si les créanciers que nous sommes ne se dérangent pas pour réclamer leur dû, ils seront trompés par ceux qui ont intérêt à prolonger l'échéance de paiement en vue de tirer le plus de profit possible. La lutte des

peuples qui nous ont devancés nous enseigne què rien ne s'obtient sans l'union et l'esprit de sacrifice. » (Cf. Conditions historiques.)

Homme d'action, Um Nyobe nous a indiqué la voie de l'Union et de l'esprit de sacrifice. Son action a été le moteur créateur de cette impérieuse prise de conscience nationale qui devant les tentatives d'intégration a usé du suprême recours pour que le Cameroun devienne indépendant dans le cadre de la Charte des Nations Unies.

Procès de l'incompréhension, procès de l'incompétence, prise de conscience nationale de notre peuple vers la Réunification et l'Indépendance se heurtant contre l'interdiction des mouvements nationaux et les tentatives d'intégration sous la loi-cadre, cette dernière étape ayant fatalement eu comme effet la lutte armée contre l'opresseur et ses tenants, voilà les étapes de notre lutte.

Nos adversaires ont toujours cherché à s'approprier nos victoires. Pour notre part, si nous pouvons dire clairement et démontrer clairement que notre lutte pour l'indépendance n'est pas une invention du moment, ce qui n'est pas le cas pour tous les hommes actuellement sur la scène politique camerounaise, nous ne disons pas et n'avons jamais pensé que nous tenons le monopole du nationalisme. Notre constante politique d'unité prouve, s'il en était encore besoin, que notre esprit de sacrifice est mis au service d'une cause, la cause nationale, la cause du peuple camerounais et que ce peuple doit nécessairement se composer et de nos amis et de ceux qui le sont moins.

C'est sous cet angle que Ruben Um Nyobe a préconisé la réconciliation nationale.

IV. LA TACHE CORRESPONDANTE A L'ACTUELLE CONJONCTURE

A deux mois de l'indépendance de notre pays dans le cadre de la Charte, il ne nous semble pas que notre dignité de révolutionnaires se trouve actuellement dans la lutte armée. Pour dire que notre dignité de révolutionnaires conséquents ne se trouve pas dans la lutte armée, nous invoquons nos principes et la doctrine de l'U.P.C., et ce, après avoir consulté Um Nyobe qui a élaboré le programme de la conciliation et de la réconciliation.

Si donc nous parlons de la réconciliation aujourd'hui et que nous l'appliquons comme la seule tâche correspondante à l'actuelle conjoncture, c'est parce que nous sommes des révolutionnaires comme nous l'avons démontré dans nos principes et que la réconciliation, véritable révolution, est la seule politique

d'unité nationale et de limitation de dégâts. Une révolution, la réconciliation l'est et c'est pourquoi chez certains compatriotes moins révolutionnaires ou pas révolutionnaires du tout, la réconciliation demeure encore à l'état de slogan, ou se présente seulement sur le bout des lèvres alors que l'esprit de vengeance anime le cœur et entretient la tension morale au préjudice de la cause pour laquelle notre peuple a tant lutté et souffert.

Pour comprendre la réconciliation, il importe toujours de se poser la question de savoir avec qui l'on se concilie ou se réconcilie. Il faut ensuite se demander pourquoi l'on se réconcilie ou se concilie. Si à la première question l'on donne la réponse que la réconciliation ou la conciliation doit se réaliser entre l'U.P.C. et les adversaires de l'U.P.C., la réponse à la deuxième question est que l'on se réconcilie pour que tous les enfants du Cameroun alors réconciliés se donnent la main pour protéger l'unité nationale sans laquelle l'indépendance ne peut être profitable au peuple. Mais la réconciliation n'implique pas le droit de maintenir effrontément, dans l'illégalité, les mouvements nationaux qui ont lutté depuis toujours pour cette indépendance qui nous attend le 1^{er} janvier 1960.

La réconciliation n'est pas non plus la liberté, pour l'U.P.C., d'entretenir une campagne de haine et de désunion, le tout couronné par le sang et le chantage.

La réconciliation, c'est la table ronde de toutes les tendances politiques, c'est l'esprit de concessions non compromettantes aux principes dans l'intérêt de la nation.

Les ultras contre la réconciliation.

Les vrais ennemis de notre action, on ne saurait trop le répéter, sont :

- le colonialisme qui divise pour durer sous une autre forme,
- l'opportunisme de droite qui prêche le défaitisme et conçoit un nationalisme sans les patriotes,
- l'opportunisme de gauche qui, sans construire, se réclame de la paternité du nationalisme, se classe militant supérieur et entend limiter le périmètre du Cameroun au périmètre du crâne de ses militants dont l'objectif inavoué est ailleurs que dans l'intérêt national immédiat.

A l'heure où nous sommes, d'aucuns présentent les anciens résistants maquisards et exilés politiques comme les hommes du ralliement à l'actuel Gouvernement de M. Ahidjo ou à sa politique néfaste. La sortie du maquis n'est pas un ralliement au gouvernement actuel ni un mariage avec l'ancien Premier

Ministre du précédent gouvernement. Cette sortie est un acte de réalisme politique qui démontre même l'objectivité et l'aspect constructif et efficace de l'opposition politique de l'U.P.C. Donner à un tel acte le sens d'une capitulation ou d'un ralliement à la politique actuelle de M. Ahidjo est au moins la preuve de l'ignorance de ce qu'il y a de réalisme dans l'U.P.C. et dans la ligne de Ruben Um Nyobe.

De l'autre côté la presse française, qui croit bien servir la France en soutenant le Gouvernement de M. Ahidjo, ne manque pas de prétendre, pour donner du poids au Gouvernement de M. Ahidjo, que la sortie du maquis est un acte de ralliement à la politique de M. Ahidjo.

Nous pensons que les calomnies ne sont pas un moyen valable pour servir une juste cause.

V. ETAT DE LA SITUATION AU CAMEROUN

Le problème camerounais est toujours préoccupant, inquiétant. On pouvait le croire résolu dès lors que la France et les Nations Unies venaient de se mettre d'accord pour faire droit à nos revendications sur la proclamation de l'Indépendance souveraine.

Que se passe-t-il au Cameroun ?

Un Gouvernement d'autonomie interne, dont la seule base constitutionnelle se trouve dans une ordonnance signée à Paris le 30 décembre 1958 par le Président du Conseil des Ministres français, entend se maintenir envers et contre tous. Cela irait peut-être de soi s'il s'agissait du seul cadre de l'autonomie interne. Mais, quand ce gouvernement rejette avec mépris toute proposition de rétablissement de l'U.P.C., d'amnistie inconditionnelle et d'élections générales avant l'indépendance, cela augmente nos inquiétudes d'autant plus que M. Ahidjo vient d'obtenir des pouvoirs spéciaux qui lui permettront, à lui seul et par sa seule volonté, de fabriquer une loi électorale « sur mesure » et une constitution du Cameroun indépendant également « sur mesure ».

Pendant ce même temps, silencieuse, la colère populaire gronde et le Chef du Gouvernement qui compte bien sur une majorité au sein de l'Assemblée, oublie de compter avec le peuple. La population vit dans le deuil, l'inquiétude, la confusion, la haine et le chantage. La vie et l'avenir du jeune Etat sont politiquement et économiquement menacés.

Comment s'explique cet état de choses contraire aux nobles buts des Nations Unies ?

En fait, si l'on peut considérer comme résolu le problème politique camerounais, il en est tout autrement de celui du pouvoir et des hommes au pouvoir. La crise camerounaise actuelle est ni plus ni moins la conséquence de la course au pouvoir, et au pouvoir personnel bien entendu.

C'est à la conquête de ce pouvoir que s'adonnent profondément, au fur et à mesure qu'approche l'Indépendance, deux courants de forces extrêmes.

La première force : le gouvernement actuel garant des institutions en place ou la politique de M. Ahidjo.

Ce chef du Gouvernement, élu du Nord, où il reste influent, a suscité, à son avènement au pouvoir, un réel enthousiasme. D'une part, il venait de débarrasser le Cameroun d'un chef de Gouvernement devenu à tout le moins pratiquement indéfendable, d'autre part, M. Ahidjo, à l'époque, bien qu'ayant été Ministre de l'Intérieur et vice-Premier Ministre du Cabinet renversé, symbolisait l'union du Nord et du Sud. Mais en tout cela, c'est surtout le programme tracé dans son discours d'investiture qui avait suscité l'enthousiasme autour de lui.

En effet, si nous devons reconnaître au nom de l'objectivité politique que par rapport au précédent gouvernement camerounais, le gouvernement de M. Ahidjo est de loin le moindre mal sur plusieurs plans, nous devons aussi déclarer que ce gouvernement, par rapport à son programme d'investiture, est un gouvernement dont l'immobilisme se traduit par des demi-mesures et des changements malicieux des contenants sans changer le contenu ou du contenu sans changer les contenants.

Mais le pire de la politique de l'actuel chef du gouvernement est dans l'entêtement de maintenir l'U.P.C. dans l'illégalité, de redouter l'amnistie totale dans l'ensemble du Cameroun et les élections générales avant l'indépendance.

L'indépendance s'approche ainsi et le gouvernement ne croit pas devoir provoquer le choc psychologique pour convaincre le peuple camerounais de ce que quelque chose va radicalement changer, et mieux, de ce que la France, elle, était décidée à remettre aux mains des Camerounais le destin de leur pays.

Le chef du gouvernement semble, dans sa politique, rester un instrument prisonnier des théories de l'administration coloniale. C'est dans cette méthode que certains Français pourtant respectables, croient sans doute de bonne foi servir la France en soutenant le gouvernement de M. Ahidjo à tort ou à raison. Aussi, ce gouvernement de plus en plus, au lieu de résoudre le problème camerounais, déploie un excès de zèle anti-communiste et justifie son entêtement par l'existence d'un terrorisme que

nous savons inopportun et qui en fin de compte est l'effet de la politique du gouvernement et d'autres Camerounais qui, eux aussi, font la course au pouvoir personnel.

C'est ainsi que le Premier Ministre gouverne actuellement d'une façon superficielle, toute son action étant amortie par un matelas de mécontentement, de dépit, de déceptions. Même le mouvement de M. le Premier Ministre Ahidjo, récemment érigé en parti politique, bien que théoriquement implanté dans plus des deux tiers des départements, n'a qu'une efficacité toute relative : les gens y adhèrent bien moins par conviction politique que pour bénéficier des faveurs gouvernementales.

Dans cet état de choses ponctué par la corruption des mœurs politiques, certains compatriotes ont préconisé l'opposition par les armes.

La deuxième force : la conquête du pouvoir par la force.

Déplorable, malvenue, cette action armée à six mois de l'indépendance, a été condamnée par les révolutionnaires conséquents et par tous les hommes qui savent que c'est en fin de compte le peuple qui supporte les conséquences de cette action qui n'est plus clairement pour l'indépendance, mais pour permettre la mise du pouvoir, dans le Cameroun indépendant, entre les mains d'autres Camerounais que M. Ahidjo.

Nous ne saurions préciser combien nous-mêmes, upécistes qui prêchons la réconciliation, ne sommes pas d'accord sur ce point. Cependant nous avons les mêmes revendications.

Nous avons fait preuve de notre réalisme dans les départements de la Sanaga-Maritime et du Nyong-et-Kellé où les membres de l'U.P.C. sortent du maquis non pas pour devenir les domestiques de la politique de M. Ahidjo, mais pour demander par les actes et le comportement dans l'opposition légale et constructive le rétablissement de notre mouvement.

Les deux forces qui trouvent un point commun dans la recherche du pouvoir personnel, se livrent actuellement à un duel sans merci tout en tyrannisant les populations du Cameroun, son avenir et son mouvement national, l'U.P.C., à laquelle, malgré son interdiction, le temps et l'évolution viennent de donner raison.

Le gouvernement, qui a adopté presque l'essentiel du programme de l'U.P.C. dans ses discours, reste cependant dans sa vue étroite : « il ne peut pas être question d'un mouvement dissous ». Pendant ce temps on cherche à paralyser les troupes de l'U.P.C. ou à les enrôler dans les organisations de la majorité gouvernementale.

De leur côté, les animateurs de l'action armée qui s'en récla-

ment, n'épargnent aucune occasion de saboter ce grand mouvement, de le poignarder dans le dos et de semer les divisions et les haines en son sein, d'où la confusion, le sophisme et l'argent favorisent le mal.

Nous protestons contre le maintien de l'armée française au Cameroun après le 31 décembre 1959, mais le Gouvernement ne manquerait pas à trouver matière en invoquant l'existence du terrorisme pour appliquer une politique anti-nationaliste dont les conséquences pèseront lourd sur le jeune Etat. Ainsi en faisant le jeu du terrorisme, le Gouvernement actuel semble avoir intérêt au terrorisme.

Notre position.

On dit généralement dans le pays que les partisans de la Réconciliation pour l'Indépendance représentent une force dont il ne nous appartient pas d'évaluer l'influence. C'est ainsi que devant ce duel nous n'entendons pas donner à si bon compte la somme de nos sacrifices patriotiques et croyons devoir intervenir pour proposer en toute objectivité les solutions salutaires qui s'imposent, c'est-à-dire les solutions qui découlent d'une large réconciliation nationale.

La conciliation et la réconciliation pour l'intérêt national sont d'autant plus la seule solution indiquée en la circonstance qu'elles sont inscrites dans la charte et qu'elles ont été préconisées par Um Nyobe.

En dehors d'une solution de conciliation ou de réconciliation, M. Ahidjo va mettre à son profit les pouvoirs spéciaux; pendant ce temps ce qui lui reste encore comme autorité morale ira diminuant au profit de l'action armée et cela conduirait à l'éclatement d'une guerre civile qui ne serait ni au profit du Cameroun, ni à l'honneur des Nations Unies.

VI. CONCLUSION

Nous ne saurions, en notre conscience de nationalistes objectifs, continuateurs de Um Nyobe, approuver l'incompréhension gouvernementale ou l'action armée, justifiée par cette incompréhension dont le but évident est le pouvoir. Cautionner ou même simplement tolérer une telle situation qui fait fuir les capitaux équivaut à forger pour le Cameroun les armes qui serviront infailliblement à une guerre civile qui serait bien entendu contraire à l'intérêt du Cameroun et de la paix dans le monde.

La solution première, préconisée dans le cadre de notre politique de réconciliation dont nous avons exposé les bases plus haut, réside dans l'application immédiate des points suivants :

1. Rétablissement des mouvements interdits à l'intérieur du Cameroun, et amnistie totale de tous les faits politiques ou à caractère politique commis au Cameroun depuis 1955.

2. Réunion d'une table ronde autour de laquelle seront conviés les représentants de toutes les tendances politiques, étant donné que le rétablissement des mouvements interdits et l'amnistie inconditionnelle interviendront avant cette conférence qui doit aboutir à la constitution d'un gouvernement de coalition nationale dont la tâche première sera l'élaboration d'une loi électorale pour une assemblée constituante chargée de mettre en place les institutions démocratiques du Cameroun indépendant.

Ce programme, sobre et précis, seul peut assurer le salut national.

A l'heure de la confiance justifiée, et fidèle à notre politique de réconciliation nationale, nous sommes convaincus de la volonté de la France et des Nations Unies d'aider le Cameroun à entrer dans sa souveraineté, sur des bases dont elles pourraient se rendre fières.

C'est pourquoi nos efforts sont destinés à informer objectivement, clairement, de la situation, toutes les nations qui s'intéressent à l'évolution de notre pays, de façon à ce qu'elles agissent, dès lors, en toute connaissance de cause, et sous leur propre responsabilité.

Nous espérons que notre cri d'alarme sera entendu par les Nations Unies et que nos modestes propositions seront retenues comme un compromis permettant la réconciliation de tous les Camerounais comme le commande l'intérêt de la Paix et de la Sécurité internationales, l'une des préoccupations fondamentales des Nations Unies dont le Cameroun, par vos efforts, Messieurs, aura bientôt l'honneur d'être membre.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Audition des Pétitionnaires

Compte rendu analytique de la 943^e séance
tenue au Siège, à New-York

le Lundi 9 Novembre 1959, à 10 h. 45

Sur l'invitation du Président, M. Tchoumba (Conseil national kamerunais de la Conférence des peuples africains), M. Manga-Bilé (Groupe parlementaire des démocrates camerounais), M. Ntumazah (One Kamerun), M. Ouandji (Union des populations du Cameroun), M. Mayi Matip (Anciens résistants, maquisards, détenus et exilés politiques du Cameroun), M. Nonga Yomb (Parlementaires élus sous le signe de la réconciliation nationale et de l'indépendance) et M. John Kale prennent place à la table de la Commission.

M. RASGOTRA (Inde) rappelant qu'à la reprise de la treizième session, le Premier Ministre du Cameroun et le représentant de la France ont donné certaines assurances touchant la mise en œuvre de la loi d'amnistie, demande à M. Mayi Matip dans quelle mesure cette loi est appliquée et avec quels résultats.

M. MAYI MATIP (Anciens résistants, maquisards, réfugiés, exilés et prisonniers politiques du Cameroun) répond qu'afin d'assurer la réconciliation nationale, une amnistie inconditionnelle est essentielle. La loi d'amnistie adoptée par l'Assemblée législative s'applique aux condamnations à vingt ans de prison au plus; cependant, des personnes qui auraient dû être libérées sont encore en prison, notamment dans la région Bamiléké. En mai 1959, M. Mayi Matip lui-même, en qualité de membre de l'Assemblée législative, a posé une question écrite au Premier Ministre, lui demandant combien de personnes ont été amnistiées dans chaque région et dans chaque prison, mais il n'a reçu aucune réponse. L'amnistie ne peut être efficace que si le décret de 1955 qui interdit certains partis politiques est abrogé.

M. RASGOTRA (Inde) dit que pendant la reprise de la treizième session, à la 859^e séance, le représentant français a déclaré que sur les 400 personnes emprisonnées pour actes de violence, 350 seraient amnistiées sans condition. Par contre, à la 937^e séance, le représentant français a déclaré que 17.777 personnes condamnées à vingt ans de prison, au plus, avaient été officiellement

grâciées. M. Ragostra demande au représentant français de bien vouloir expliquer cette divergence.

M. KOSCIUSKO-MORIZET (France) répond qu'en fait il n'y a aucune divergence : le nombre de personnes condamnées, dont certaines sont rentrées au Cameroun, est plus élevé que le nombre de celles qui ont été effectivement emprisonnées. Bien entendu l'amnistie ne s'applique pas aux actes terroristes commis depuis le 1^{er} janvier 1959, date que prévoit la loi d'amnistie.

M. RASGOTRA (Inde) demande à M. Mayi Matip si, à son avis, l'amnistie doit couvrir des infractions qui seraient intervenues par la suite.

M. MAYI MATIP (Anciens résistants, maquisards, réfugiés, exilés et prisonniers politiques du Cameroun) répond qu'en fait, il y a deux camps au Cameroun : les partisans de l'U.P.C. pour l'indépendance et la réconciliation et les partisans de l'Autorité administrante. Ce que M. Mayi Matip entend par amnistie inconditionnelle c'est qu'il ne doit y avoir ni vainqueurs ni vaincus ; cela signifie que le Premier Ministre ne doit pas être libre d'organiser son parti tout en privant l'U.P.C. de son droit de faire de même. L'amnistie n'est pas inconditionnelle si celui qui est au pouvoir, sans l'appui populaire, prétend qu'elle n'est pas applicable à ceux qui ne sont pas de son avis. L'amnistie doit profiter au pays et non à un individu. L'indépendance nationale doit être entre les mains du peuple et non entre les mains d'un homme.

M. RASGOTRA (Inde) dit que, selon certains pétitionnaires, l'Assemblée législative a été suspendue. Il demande si cela signifie que la session en cours a pris fin régulièrement ou si on y a mis fin ; ou si cela signifie que l'Assemblée législative a été ajournée *sine die* ?

M. MAYI MATIP (Anciens résistants, maquisards, réfugiés, exilés et prisonniers politiques du Cameroun) répond qu'à son départ du Cameroun le 25 octobre, le gouvernement avait déposé devant l'Assemblée législative un projet de loi réclamant l'octroi de pouvoirs spéciaux. Il en est résulté des scènes tumultueuses et le projet de loi s'est également heurté à une forte opposition de la minorité des membres de la commission à laquelle on l'a renvoyé, dont M. Mayi Matip lui-même faisait partie. M. Mayi Matip ne connaît pas la suite qu'a reçue la demande de pouvoirs spéciaux du Premier Ministre ; mais de toute manière, un objectif essentiel de cette demande était la suspension de l'Assemblée législative. Pareille ligne de conduite ouvre des possibilités dangereuses et anti-démocratiques étant donné que le Premier Ministre sera libre alors de rédiger une loi électorale et une constitution de son choix.



M. NONGA YOMB (Parlementaires élus sous le signe de la réconciliation nationale et de l'indépendance) confirme que la suspension de l'Assemblée législative est l'un des objectifs essentiels de la demande de pouvoirs spéciaux du Premier Ministre. En présentant ce projet de loi, M. Ahidjo a dit qu'il posait la question de confiance sur un projet qui permettrait à l'exécutif de préparer l'indépendance une fois l'Assemblée législative suspendue.

M. MANGA-BILE (Groupe parlementaire des démocrates camerounais) approuve les déclarations des deux orateurs précédents; un télégramme qu'il a reçu le 31 octobre indique que l'Assemblée législative a été suspendue. Conformément aux articles 4 et 5 du statut, l'Assemblée législative actuelle n'a pas compétence pour accorder des pouvoirs spéciaux; seule l'Autorité administrante est habilitée à le faire.

M. KOSCZIUSKO-MORIZET (France) dit que la question concerne le Gouvernement camerounais et non pas l'Autorité administrante. Il y reviendra au cours de la discussion générale; en attendant, il tient à faire remarquer que les pouvoirs spéciaux en question ont été votés à une très large majorité, comptant notamment deux membres du parti de M. Mayi Matip. L'Assemblée législative a ensuite approuvé le budget et elle se séparera une fois la session terminée.

M. CABA (Guinée) rappelle qu'alors que le représentant français a déclaré à la 937^e séance que la situation était calme dans le Territoire, M. Mayi Matip soutient que la population vit dans le malheur, l'angoisse, la confusion, la haine et l'extorsion. Comme ces déclarations sont manifestement contradictoires, M. Caba demande à M. Mayi Matip de citer des exemples à l'appui de sa déclaration.

M. MAYI MATIP (Anciens résistants, maquisards, réfugiés, exilés et prisonniers politiques) répond que la situation au Cameroun résulte du vide politique créé par l'interdiction de l'U.P.C. en 1955. Tant que ce vide subsistera, le Cameroun est en danger. La seule solution à son avis est de rétablir les partis interdits et de procéder à des élections précédées d'une amnistie.

La population vit dans le malheur parce qu'il a fallu faire appel à l'armée pour maintenir l'ordre. C'est en particulier le cas à Bamiléké, Mungo, Douala et Yaoundé, mais grâce à l'action de M. Mayi Matip lui-même et de ses amis, il n'y a eu jusqu'à présent, ni envoi de troupes, ni effusion de sang dans les régions de la Sanaga-Maritime et de Nyong-et-Kellé dont il est député, alors précisément que ces régions étaient le théâtre de la tragédie camerounaise avant son élection.

M. CABA (Guinée) demande à M. Nonga Yomb d'indiquer si

ceux qu'il représente ont confiance dans le gouvernement de M. Ahidjo et s'il estime que l'exercice, par ce gouvernement, de pouvoirs spéciaux contribuerait à rétablir la paix dans le Territoire.

M. NONGA YOMB (Parlementaires élus sous le signe de la réconciliation nationale et de l'indépendance) déclare qu'il n'a pas eu la possibilité d'exprimer son opinion sur le projet de loi relatif aux pouvoirs spéciaux lors du débat en séance plénière mais qu'il s'est opposé à ce qu'il soit renvoyé à une commission par l'Assemblée. L'octroi de pouvoirs spéciaux au gouvernement n'est pas une solution de nature à apporter le calme au Territoire. Cette mesure a pour but de permettre au gouvernement de M. Ahidjo d'établir, seul, une loi électorale. Or il est impossible d'élaborer une loi électorale démocratique de cette manière. M. Nonga Yomb regrette que le gouvernement projette d'établir une constitution avant l'accession du Territoire à l'indépendance. Doter le gouvernement de pouvoirs spéciaux ne peut qu'entraîner de nouvelles difficultés.

M. CABA (Guinée) demande à M. Matip d'expliquer le sens de sa déclaration, faite à la 940^e séance, selon laquelle il semble que dans sa politique, le chef du gouvernement reste prisonnier des théories de l'administration coloniale.

M. MAYI MATIP (Anciens résistants, maquisards, réfugiés, détenus et exilés politiques) déclare que les vues qu'il a exprimées sont reflétées par la situation actuelle du Cameroun. En lisant les discours de M. Ahidjo, on a l'impression que le Cameroun est un territoire démocratique, mais si l'on observe la mise en œuvre de sa politique, on constate que le Territoire en est toujours à l'époque coloniale. Les réformes que propose M. Ahidjo ne mettront pas l'avenir du Territoire entre les mains du peuple camerounais souverain, mais aux mains de certains Camerounais. Sa déclaration se fonde exclusivement sur les événements qui se produisent chaque jour dans le Territoire. On devrait se rendre compte que la situation au Cameroun n'est pas de nature à conduire à une véritable démocratie. Les exposés de la politique du gouvernement que publie la presse ne cadrent pas avec ce que M. Matip et ses partisans ont observé.

M. OUANDIE (Union des populations du Cameroun) refuse les opinions exprimées par M. Matip et souligne que lorsque M. Ahidjo s'est présenté devant l'Organisation des Nations Unies il l'a fait pour défendre une politique qui était celle de la France alors qu'au contraire, M. Senghor est venu à New-York pour défendre les intérêts du peuple camerounais.

M. KOSCZIUSKO-MORIZET (France) proteste contre les allusions faites par M. Ouandié à la composition de sa délégation auprès de l'Organisation des Nations Unies, question qui ne

concerne pas M. Ouandié. Il voudrait savoir si M. Ouandié est bien Ernest Ouandié, Vice-Président de l'U.P.C., dont le nom figure sur deux brochures, « Les nouvelles tâches de l'heure » et « Le livre blanc sur la répression au Cameroun ».

M. OUANDIE (Union des populations du Cameroun) refuse de répondre à une question qu'il considère comme personnelle.

M. KOSCZIUSKO-MORIZET (France) affirme que la question qu'il a posée est de caractère politique et non personnel. Il ressort nettement des déclarations faites par M. Ouandié et ses collègues qu'ils se sont opposés aux recommandations de l'Assemblée générale des Nations Unies en incitant la population à boycotter les élections dans la Sanaga-Maritime. Le représentant de la France voudrait savoir s'ils maintiennent cette position.

M. OUANDIE (Union des populations du Cameroun) répond que le représentant de la France n'ignore sans doute pas que l'U.P.C. est opposée à toutes les élections organisées en vertu de la loi-cadre. Cette opposition est fondée sur l'expérience acquise par ce parti lors des élections du 23 décembre 1956. Si la France accepte que soient organisées des élections partielles, pourquoi s'oppose-t-elle à des élections nationales ? Il se peut que le fait que deux nationalistes aient été élus dans la Sanaga-Maritime ne soit pas étranger à cette attitude.

M. KOSCZIUSKO-MORIZET (France) déclare que M. Ouandié cherche à esquiver la question. Sa politique visait, en fait, à boycotter les élections. Le représentant de la France demande si M. Ouandié reconnaît ou nie être l'auteur des passages des brochures qu'il a cités.

M. OUANDIE (Union des populations du Cameroun) refuse de répondre à cette question parce que, comme le représentant de la France l'a déclaré lui-même, ces problèmes ne concernent que le peuple camerounais.

M. KOSCZIUSKO-MORIZET (France) déclare que les brochures dont il a cité les passages montrent clairement que M. Ouandié et ses partisans se sont opposés à une action qui avait été recommandée par l'Organisation des Nations Unies. Il demande si le parti de M. Ouandié continue à excuser la violence et le terrorisme.

M. OUANDIE (Union des populations du Cameroun) dit qu'aucun parti politique ne peut avoir la violence pour objectif. Cependant, même la Charte des Nations Unies reconnaît et n'exclut pas la résistance à l'oppression. Si des actes de violence ont été commis au Cameroun ils ne l'ont pas été d'un seul côté, car l'oppression colonialiste est elle-même une forme de violence.

M. KOSCZIUSKO-MORIZET (France) regrette que l'organisa-

tion que représente M. Ouandié n'ait pas renoncé à une politique de violence, étant donné surtout qu'il s'agit d'une violence dirigée contre des mesures prises en exécution de résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

M. TCHOUMBA (Conseil national kamerunais de la Conférence des peuples africains) dit que la présence d'importantes forces françaises au Cameroun contribue aux actes de violence. Ceux que représente M. Tchoumba se sont rendus coupables, non de provocation, mais de résistance.

M. KOSCZIUSKO-MORIZET (France) déclare que la vérité a déjà été rétablie en ce qui concerne le chiffre exact des effectifs des troupes françaises au Cameroun. A ce propos, il attire l'attention des membres de la Commission sur une circulaire envoyée aux membres de l'U.P.C. et qu'ont reçue certaines délégations, dans laquelle il est fait mention de la nécessité d'établir une organisation militaire rationnelle.

M. CABA (Guinée) cite une déclaration faite par M. Mayi Matip à la 940^e séance, dans laquelle il protestait contre le maintien de l'armée française au Cameroun après le 31 décembre 1959 et notait que l'existence du terrorisme fournirait au gouvernement un prétexte pour appliquer une politique antinationaliste. Quelle est la raison de cette protestation et quel intérêt a le gouvernement à entretenir le terrorisme ?

M. MAYI MATIP (Anciens résistants, maquisards, réfugiés, détenus et exilés politiques) déclare que si le gouvernement continue à suivre une politique de terrorisme, ce qui justifie les mesures prises par la police du Territoire, c'est parce qu'il est opposé au rétablissement de l'U.P.C., qu'il craint que des élections ne soient organisées avant l'accession à l'indépendance et qu'il a peur d'octroyer une amnistie. Cependant, les partisans de M. Matip, en adoptant une méthode d'action politique légale, ont réussi à faire échec à l'action du gouvernement dans la Sanaga-Maritime et le calme règne maintenant dans cette région. Une opposition politique légale est nécessaire et seule une amnistie générale peut la rendre possible. Le gouvernement a peur d'une véritable démocratie et ceux qui commettent des actes de terrorisme servent, bien qu'ils ne s'en rendent peut-être pas compte, les desseins du gouvernement.

M. Matip a protesté contre le maintien de l'armée française au Cameroun après le 31 décembre 1959 parce que la présence de troupes étrangères dans le Territoire ne peut se concilier avec une véritable indépendance. Des propositions ont été faites en vue de créer le noyau d'une armée camerounaise et un service militaire obligatoire de solidarité nationale, mais le gouvernement n'a pas donné suite à ces propositions. M. Matip

comprend qu'au ^{xx}^e siècle, aucun pays ne peut être assez fort, du point de vue militaire, pour subsister par ses propres moyens, il n'en reste pas moins qu'il est essentiel de pouvoir montrer que l'on dispose d'une force nationale. Il semble que l'opposition qui a été faite aux propositions présentées soit une manœuvre destinée à permettre le maintien des forces armées françaises dans le Territoire.

M. NONGA YOMB (Parlementaires élus sous le signe de la réconciliation nationale et de l'indépendance) ne peut comprendre l'attitude du gouvernement de M. Ahidjo qui s'est opposé à l'organisation d'élections générales avant l'accession du Territoire à l'indépendance. On pourrait considérer le maintien des troupes françaises dans le Territoire comme une mesure destinée à maintenir ce gouvernement au pouvoir, étant donné que des propositions de résolution tendant à la création d'une armée camerounaise n'ont jamais vu le jour.

M. OUANDIE (Union des populations du Cameroun) note que le gouvernement a acheté un terrain qui doit être utilisé pour construire une maison de repos pour militaires et que rien n'a encore été décidé en ce qui concerne l'avenir de l'aérodrome de Douala. Ces faits donnent à penser que les forces armées françaises demeureront au Cameroun.

M. GRINBERG (Bulgarie), se référant au projet de résolution qui, d'après la déclaration de M. Nonga Yomb, a été présenté à l'Assemblée législative par leur groupe et celui d'Action nationale de M. Soppo Priso, fait observer que si ses souvenirs sont exacts, ce groupe soutient le gouvernement. Le représentant de la Bulgarie voudrait savoir s'il s'ensuit que le gouvernement est partisan de la Conférence de la table ronde proposée dans le projet de résolution et s'il y a des chances qu'une telle conférence ait lieu.

M. NONGA YOMB (Parlementaires élus sous le signe de la réconciliation nationale et de l'indépendance) répond que, s'il est exact que ce groupe est représenté au sein du gouvernement, ses membres se sont joints aux députés élus sous le signe de la réconciliation nationale pour rédiger le projet de résolution. Le gouvernement évite de prendre position sur cette question parce qu'il ne veut pas prendre l'initiative de réunir une conférence de la table ronde et de garantir à tous les participants le bénéfice de l'immunité, mais il préférerait, si une telle conférence doit avoir lieu, que les partis politiques en tant que tels en assument la responsabilité, ce qui écarte *ipso facto* certains nationalistes poursuivis pour les faits qui leur sont reprochés.

M. TCHOUMBA (Conseil national kamerunais de la Conférence des peuples africains) fait observer que, si une telle confé-

rence doit avoir lieu, le gouvernement désire que seuls y assistent les représentants des trois partis qu'il reconnaît, c'est-à-dire le Mouvement de l'Union camerounaise, le Mouvement d'action nationale et le Parti des paysans indépendants et qu'il n'entend pas que les partis mis hors la loi y participent.

M. OUANDIE (Union des populations du Cameroun) déclare que l'U.P.C. serait partisan d'une conférence de la table ronde du genre de celle que propose le projet de résolution, mais qu'il a peu d'espoir de la voir se réunir maintenant que la majorité des députés a voté d'accorder au gouvernement les pleins pouvoirs et de suspendre l'Assemblée législative. Si une telle conférence avait lieu, l'U.P.C. et les partis affiliés seraient disposés à y prendre part mais seulement à la condition que le gouvernement promulgue une amnistie totale et inconditionnelle.

M. MAYI MATIP (Anciens résistants, maquisards, réfugiés, exilés et prisonniers politiques) déclare que le projet de résolution demandant la réunion d'une conférence de la table ronde constitue un compromis, en ce sens qu'il renonce à exiger l'organisation d'élections avant que le Territoire n'accède à l'indépendance, ce qui serait évidemment impossible étant donné le peu de temps dont on dispose encore. Le projet de résolution a été présenté dans l'espoir que cette conférence aurait pour effet d'obliger le gouvernement à tenir ses engagements d'organiser des élections immédiatement après l'accession à l'indépendance et de persuader les terroristes de s'abstenir de nouvelles violences.

M. SIDI BABA (Maroc) a noté que, lors de son intervention, M. Senghor a mentionné que 91 nouveaux partis ont été organisés dans le Territoire. Il demande les raisons pour lesquelles de si nombreux partis ont surgi et s'ils ont réellement des membres.

M. OUANDIE (Union des populations du Cameroun) répond que la plupart de ces prétendus partis sont, en fait, non existants. Toutefois, ces nouveaux partis ont, pour la plupart, été créés en raison de la politique de l'Autorité administrante qui s'efforce de diviser la population pour lui faire quitter l'U.P.C., lequel était primitivement le seul parti existant dans le Territoire. La Commission peut être assurée que si les 91 prétendus partis représentaient réellement les aspirations du peuple camerounais, ils auraient été dissous comme l'ont été l'U.P.C. et les partis qui lui sont affiliés.

M. TCHOUMBA (Conseil national kamerunais de la Conférence des peuples africains) rappelle, pour donner un exemple de la façon dont l'Autorité administrante divise pour régner,

que cette Autorité a encouragé la création d'un prétendu Parti pour l'unité Dschang-Bamiléké, en vue de contrebalancer l'influence de l'Association Bamiléké du Cameroun. Quelques-uns des 91 prétendus partis sont composés seulement d'un ou deux membres et la plupart d'entre eux n'ont pas de siège fixe.

M. MAYI MATIP (Anciens résistants, maquisards, réfugiés, exilés et prisonniers politiques) retrace l'histoire des activités politiques au Cameroun, et explique que le premier parti politique qui ait existé était une organisation formée pendant la deuxième guerre mondiale pour s'opposer à toute tentative que l'Allemagne aurait pu faire pour réoccuper le Territoire. Cette organisation s'était en même temps opposée au maintien de la domination colonialiste française et avait réuni une conférence à Douala pour chercher à fonder sur de nouvelles bases la coopération franco-camerounaise. Lors de cette conférence, cette formation avait été réorganisée sous le nom de Rassemblement camerounais et avait adopté un programme révolutionnaire et anticolonialiste. Lorsque ce parti avait soumis ses statuts aux autorités françaises, il avait été interdit, ce qui avait amené alors la constitution de l'U.P.C. en 1948. Un certain nombre de partis, tels que l'E.S.O.C.A.M., disposant de ressources dont l'origine est toujours restée mystérieuse, ont été organisés pour combattre l'U.P.C. Les statistiques d'après lesquelles il y aurait 91 partis dans le Territoire sont fictives et n'ont d'autre but que de dissimuler le vide politique qui y existe en réalité. Le groupe que représente M. Mayi Matip estime que le meilleur moyen de remédier à ce vide serait d'organiser des élections libres auxquelles tous les partis pourraient prendre part de façon que la population puisse montrer quels sont les partis qu'elle soutient réellement.

Enfin parlant des mouvements politiques, M. Mayi Matip voudrait faire une mise au point sur la déclaration faite par l'honorable représentant de la France. En effet, il précise qu'il est militant de l'U.P.C. et dirigeant de la J.D.C. et qu'au sein de l'Assemblée législative ces mouvements ne sont actuellement représentés que par 4 députés qui sont tous, comme un seul homme, contre les pleins pouvoirs de M. Ahidjo. Le groupe d'action parlementaire auquel appartiennent MM. Djoumessi et Lagarde qui auraient voté pour les pleins pouvoirs en faveur de l'actuel gouvernement de M. Ahidjo, n'est pas un parti ou même un mouvement politique.

M. BUSNIAK (Tchécoslovaquie) demande si les résultats des élections dont a parlé M. Nonga Yomb lors de son intervention concernent seulement la Sanaga-Maritime ou à la fois cette région et celle de Nyong-et-Kellé.

M. NONGA YOMB (Parlementaires élus sous le signe de la réconciliation nationale et de l'indépendance) répond que les élections partielles ont été organisées sous le régime de la loi électorale de 1956, avant que la région de Nyong-et-Kellé n'ait été séparée de la Sanaga-Maritime. En conséquence, pour ces élections partielles, les deux régions ont été considérées comme n'en formant qu'une et les chiffres donnés s'appliquent à leur ensemble.

M. BUSNIAK (Tchécoslovaquie) demande quels autres députés, en dehors de M. Nonga Yomb et de M. Mayi Matip, ont été élus à l'Assemblée législative lors d'élections partielles.

M. NONGA YOMB (Parlementaires élus sous le signe de la réconciliation nationale et de l'indépendance) déclare qu'il y avait au total quatre candidats sur la liste de réconciliation nationale et d'indépendance. Comme il s'agissait d'un scrutin de liste et non pas de candidatures individuelles, tous les quatre ont été élus. Il précise qu'ils forment avec les élus de la Subdivision de Mbouda un groupe qui agit comme un seul homme pour ce qui concerne la réconciliation nationale.

M. BUSNIAK (Tchécoslovaquie) demande si les 91 partis dont on a parlé avaient pris part aux élections.

M. NONGA YOMB (Parlementaires élus sous le signe de la réconciliation nationale et de l'indépendance) répond qu'il ne peut donner aucune précision à ce sujet étant donné que les candidats ne s'étaient pas présentés au nom des partis.

M. MAYI MATIP (Anciens résistants, maquisards, réfugiés, exilés et prisonniers politiques) explique qu'il y avait sept listes comportant quatre candidats chacune. Comme l'U.P.C. ne pouvait participer ouvertement aux élections, il avait présenté des candidats sous le signe de la réconciliation nationale et de l'indépendance. La composition de cette liste avait été décidée par l'U.P.C. Lui-même par exemple se trouvait à Paris à l'époque où la liste avait été dressée et l'U.P.C. lui avait fait demander de revenir au Cameroun pour se présenter aux élections. Il ne connaissait pas à cette époque les trois autres candidats figurant sur la liste de réconciliation nationale, candidats qui avaient également été choisis par l'U.P.C.

Le PRESIDENT fait savoir à la Commission que M. Kale, qui avait demandé l'autorisation de faire une déclaration supplémentaire sur la situation résultant des événements qui viennent de se produire au Ruanda-Urundi, a suggéré que la Commission reporte son audition à l'après-midi.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 heures.

OPINIONS INTERNATIONALES

SUR LE PROBLÈME CAMEROUNAIS

I. *L'O.N.U. reçoit les pétitionnaires camerounais* - CR. du 4-11, à 10 h., p. 2 :

Le Président informe la Commission que deux nouveaux pétitionnaires, M. Mayi-Matip, représentant le Mouvement de la Résistance Camerounaise, et M. Nonga Yomb, représentant les parlementaires élus sous le signe de la Réconciliation et de l'Indépendance Nationales, seront en mesure de se présenter devant la Commission dès le lendemain. En ce qui concerne les deux autres pétitionnaires qui ont demandé à être entendus, M. Mbida et M. Moumié, le Secrétariat ignore où ils se trouvent actuellement.

II. *Il est douteux, dans les conditions politiques et sociales actuelles, que la stabilité, la paix sociale et une vie politique normale puissent être instaurées dans les prochains mois au Cameroun* - Ghana, CR. du 12-11, à 15 h., pp. 4-5 :

M. DZIRASA (Ghana) est d'avis qu'en raison des résultats du plébiscite au Cameroun septentrional sous administration britannique, la Commission devra revoir entièrement la question de ce Territoire. En ce qui concerne le Cameroun sous administration française, il rappelle qu'à la reprise de la treizième session, le Ghana et d'autres délégations avaient insisté pour que des élections générales y aient lieu sous la surveillance des Nations Unies avant l'accession à l'indépendance. Il s'agissait d'assurer que la paix sociale et la stabilité régneraient dans le Territoire au moment de son accession à l'indépendance. Certaines délégations, dont celle de la France, ont prétendu que, comme le Cameroun était autonome, l'organisation d'élections sous la surveillance des Nations Unies constituerait une ingérence dans les affaires intérieures du pays. La délégation du

Ghana estimait pour sa part que l'Organisation devait continuer à remplir les obligations découlant pour elle de l'accord de tutelle jusqu'au 1^{er} janvier 1960 et que le changement provisoire apporté au statut du Territoire ne signifiait pas que ces obligations avaient déjà cessé. La délégation du Ghana avait également insisté sur le fait qu'une vie politique normale ne pourrait être rétablie dans le Territoire que par une complète liberté d'expression et d'association et elle avait demandé à cette fin que le Décret du 13 juillet 1957 soit abrogé et qu'une large amnistie politique soit accordée. Or, la situation actuelle est telle que la liberté d'expression et d'association politique n'existe pas et que le mécontentement éclate partout. Il est douteux dans ces conditions que la stabilité, la paix sociale et une vie politique normale puissent être restaurées dans les prochains mois. Comme l'Organisation des Nations Unies est encore juridiquement et moralement responsable du bien-être de la population du Territoire, la délégation du Ghana recommande qu'en vue de rétablir la paix, la stabilité et la sécurité dans le Territoire, l'Assemblée générale indique les mesures qui devraient être prises à cette fin : restauration des partis politiques interdits, ainsi que de la liberté de la presse et de la liberté d'association et élargissement de la loi d'amnistie. Une décision de l'Assemblée en ce sens contribuerait à faire renaitre la confiance dans tous les secteurs de l'opinion camerounaise et à créer la stabilité et les conditions d'une vie politique normale dans le Territoire.

A la Conférence de Monrovia, les ministres des affaires étrangères de dix pays d'Afrique ont offert leurs bons offices au Gouvernement Camerounais, pour l'aider dans l'élaboration d'un compromis qui permettrait de rassembler les énergies de tous les Camerounais en vue de l'édification de leur pays. Le Ghana sera très heureux de voir le Cameroun admis au sein de l'Organisation des Nations Unies, de même que la Nigéria, la Somalie et le Togo. Il espère que, dans un proche avenir, le régime de tutelle aura été couronné d'un succès complet.

III. *Le Cameroun risque de voir son indépendance proclamée dans une atmosphère de tension et d'insécurité* - Maroc, CR. du 10-11, à 15 h., p. 15 et Indonésie, même CR., p. 6 :

M. SIDI BABA (Maroc) *Le Cameroun, quant à lui, risque de voir son indépendance proclamée dans une atmosphère de tension et d'insécurité.* Il est souhaitable qu'une réconciliation ramène définitivement le calme dans le Territoire et dissipe les haines et les rancunes, afin qu'au Cameroun méridional sous administration britannique les partisans de l'unification du Cameroun puissent affronter la compétition dans des conditions normales. Pour parvenir à la réconciliation souhaitée, il est néces-

saire que les parties intéressées fassent preuve de bonne volonté, car l'édification d'un Etat indépendant exige un effort commun de tous ses habitants. Cette réconciliation ne pourrait être mieux recherchée qu'avec le concours actif de l'ONU, qui a encore une responsabilité particulière en ce qui concerne le Territoire et en tenant compte de la résolution adoptée par la Conférence des Etats indépendants d'Afrique, tenue à Monrovia en octobre 1959, qui invite les Camerounais à trouver une juste solution à leurs différends....

M. SHARIF (Indonésie)En ce qui concerne le Cameroun septentrional, M. Sharif relève que les premiers résultats annoncés du plébiscite semblent indiquer qu'il existe une légère majorité en faveur de l'ajournement de toute décision sur l'avenir politique du Territoire. Si cette majorité se confirme, l'Assemblée générale se trouvera, comme la délégation indonésienne l'a déclaré lors de la reprise de la treizième session, devant le problème d'une prolongation de la Tutelle pour le Territoire, d'une possibilité d'unification avec le Cameroun méridional ou d'une éventuelle réunification avec le Cameroun sous administration française.

Au Cameroun sous administration française, la situation troublée actuelle risque de compromettre gravement l'évolution ordonnée et pacifique du Territoire vers l'indépendance. Non seulement le Gouvernement camerounais actuel semble méconnaître complètement la nécessité d'une réconciliation nationale, mais il semble décidé à parvenir à l'indépendance en ayant recours à la force des armes et à la promulgation de lois d'exception. La situation actuelle est si inquiétante qu'elle justifie l'adoption par l'Assemblée de mesures complétant les recommandations formulées dans la résolution 1349 (XIII)....

IV. *Les Etats indépendants d'Afrique, à l'O.N.U., ont vu juste sur le Cameroun - Hongrie, CR. du 12-11 à 10 h., p. 12 :*

M. LORINC (Hongrie)rappelle qu'à la reprise de la treizième session de l'Assemblée générale, sa délégation a indiqué clairement ce qu'elle estimait être la meilleure solution. Les événements qui se sont produits depuis montrent que si l'on avait choisi la méthode énoncée et préconisée par les Etats africains, on n'en serait pas arrivé au regrettable état de choses actuel. On ne saurait qualifier de satisfaisante la situation actuelle pour un pays qui se trouve à la veille de l'indépendance; aussi la délégation hongroise appuie-t-elle la proposition du représentant du Mexique touchant la nécessité d'adopter sous forme de résolution une série de recommandations.

La France face à l'U.P.C. ou Ahidjo face à l'U.P.C.

M. LORINC (Hongrie) souligne que la délégation française doit comprendre soit que la France et les organisations interdites se trouvent face à face, auquel cas le conflit a un caractère colonial, soit que c'est le gouvernement de M. Ahidjo qui se trouve opposé aux organisations interdites, auquel cas la France doit se retirer du conflit et rendre ainsi possibles des négociations directes et libres entre les deux parties. Comme ces deux parties sont des Camerounais, il leur appartient de résoudre les problèmes essentiels de leur pays dans l'intérêt de leur peuple et ce avant l'octroi de l'indépendance.

V. Les promesses d'un Premier Ministre en contradiction avec sa politique - Pologne, CR. du 13-11 à 10 h., pp. 14-15 et Irak, CR. du 12-11 à 10 h. pp. 8-9 :

M. LEWANDOWSKI (Pologne) ...L'importance de la situation politique dans les Territoires sous tutelle apparaît surtout pendant la période de transition au cours de laquelle un territoire devient un Etat indépendant. Il est inévitable que l'influence politique exercée jusque-là par l'Autorité administrante laisse une empreinte durable; mal dirigée, elle peut entraver et même saper le fonctionnement normal du régime de tutelle. C'est ce qui paraît s'être produit au Cameroun sous administration française. Les renseignements reçus de ce Territoire et les informations fournies par les pétitionnaires indiquent que le gouvernement de M. Ahidjo n'a pas su tenir les promesses qu'il avait faites à l'Assemblée générale à la reprise de la treizième session. Les exécutions publiques, l'interdiction frappant l'U.P.C. et l'abolition de la liberté de la presse et de la liberté d'association politique sont autant de questions qui devraient retenir toute l'attention de la Commission. Il y a plusieurs années que cette situation existe à l'état latent; c'est pourquoi la délégation polonaise avait appuyé, à la reprise de la treizième session, la proposition tendant à ce que de nouvelles élections soient organisées dans le Territoire avant que celui-ci accède à l'indépendance. Cette proposition n'a pas été adoptée, la majorité ayant considéré que la résolution fondée sur les promesses de M. Ahidjo était suffisante. Il apparaît maintenant clairement que c'était là une erreur; le moment est venu pour l'Assemblée générale d'adopter des mesures et des recommandations qui s'inspirent des vœux du peuple camerounais : amnistie politique inconditionnelle, retrait des troupes françaises du Territoire et réconciliation nationale. Les événements du Cameroun auront servi d'avertissement à tous les Membres des Nations Unies qui désirent sin-

cèrement la réussite du régime de tutelle, en leur montrant qu'il est extrêmement dangereux de permettre que l'ancien régime colonial soit remplacé par un système dans lequel les puissances coloniales maintiennent leur influence et conservent des intérêts au détriment des droits des autochtones.

M. ALWAN (Irak) souligne que la question du Cameroun sous administration française préoccupe beaucoup la délégation irakienne. Les renseignements fournis par les pétitionnaires donnent une idée claire de la situation : le Cameroun est en fait un Etat policier, sans liberté de presse, d'expression ou de mouvement. Des lois d'urgence ont été votées pour enrayer toute évolution libérale. La situation actuelle est en contradiction avec les engagements solennels pris par M. Ahidjo à la reprise de la treizième session de l'Assemblée générale. Lors de cette session, la délégation irakienne avait soutenu que tout Territoire qui se trouve au seuil de l'indépendance devrait pouvoir faire connaître ce qu'il souhaite pour son avenir, et réclamer l'organisation d'élections générales au Cameroun sous administration française avant janvier 1960, car ces élections auraient eu lieu sous la supervision des Nations Unies et leur validité aurait donc été indiscutable. La délégation irakienne a donc été très surprise de constater que la Mission de visite avait jugé inutile d'organiser des élections.

L'Irak préconise une amnistie inconditionnelle, l'octroi d'un statut légal à tous les partis interdits, le retrait des troupes françaises du Cameroun avant l'accession du Territoire à l'indépendance, et la libération immédiate de tous les prisonniers politiques. Dans l'état actuel des choses, la délégation irakienne estime que l'indépendance qui sera octroyée au Cameroun en janvier 1960 serait plus fictive que réelle.

VI. *Responsabilité, tout aussi bien du gouvernement camerounais, que de l'Autorité administrante, la France - Birmanie*, CR. du 5-11 à 16 h., p. 7 :

U TIN MAUNG (Birmanie) Bien que l'on ait annoncé que le Cameroun sous administration française accèdera à l'indépendance le 1^{er} janvier 1960, il est indéniable que la situation dans ce Territoire est loin d'être normale, malgré l'appel lancé par le Premier Ministre lors de la reprise de la treizième session de l'Assemblée générale. La délégation birmane estime que l'Autorité administrante est tout aussi responsable de cet état de choses que le Gouvernement camerounais. Il reste si peu de temps que ce serait manquer du sens des réalités que de parler d'élec-

tions générales. Il semble cependant que toutes les parties intéressées peuvent et doivent s'attaquer au problème de la réconciliation et la délégation birmane espère que l'on déploiera de part et d'autre des efforts énergiques afin de rétablir le plus tôt possible des relations normales, non seulement entre la population du Territoire et les représentants et agents de l'Autorité administrante, mais aussi entre les divers partis politiques. La France a promis de patronner l'admission de la République du Cameroun à l'Organisation des Nations Unies et la Brimanie est heureuse de féliciter cette jeune nation d'aussi favorables augures.

VII. *L'O.N.U. ne doit pas permettre que des troubles sanglants continuent à se produire dans un pays qui va accéder à l'indépendance; et il est de son devoir de combattre le néo-colonialisme, plus dangereux que l'ancien système de domination directe* - Guinée, CR. du 13-11 à 10 h., pp. 10-11-12 :

M. DIAKITE (Guinée)Malheureusement et bien que la position de la Guinée ait été celle de tous les Etats africains — qui sont mieux placés que quiconque pour parler de l'Afrique — cette proposition a été rejetée par la Commission. Ceux qui s'opposaient à l'indépendance réelle du Cameroun sous administration française ont soutenu que l'Assemblée législative du Cameroun était représentative, qu'il était par conséquent inutile de procéder à des élections générales avant l'indépendance, et que le Territoire jouissait de la pleine liberté d'association et de la pleine liberté de la presse.

Les événements ont permis de vérifier laquelle de ces deux thèses opposées était conforme aux vœux du peuple camerounais. L'*Africa special Report*, publié à Washington, a signalé qu'en prenant une position négative à l'égard de cette proposition, les Etats-Unis et les autres puissances avaient voté contre les vœux de la plupart des Etats indépendants d'Afrique concernant la solution d'un problème africain. De même, le périodique américain *Africa Today* a déclaré, dans son numéro 15, que les puissances coloniales et leurs partisans avaient admis que le Gouvernement camerounais représentait le peuple du Territoire, ajoutant que les Etats-Unis, qui n'avaient aucun intérêt direct dans la controverse, avaient pris la tête du bloc colonial. Le rejet de la résolution demandant des élections avant l'indépendance a également été critiqué par de nombreuses organisations africaines; les Africains ne peuvent comprendre pourquoi on refuse au peuple du Cameroun sous administration française le droit de disposer de lui-même en choisissant le gouvernement et la constitution qui lui conviennent, sous le contrôle des Nations

Unies, ni pourquoi la France maintient par la force des baïonnettes un gouvernement vomé du peuple et dont la faiblesse devient chaque jour plus évidente.

La question du Cameroun sous administration française est loin d'être réglée; en fait, la situation s'est aggravée. Malgré les assurances données par M. Ahidjo à la 849^e séance, l'Assemblée législative du Cameroun a voté des lois d'exception qui interdisent tous les appels de fonds et souscriptions sans autorisation préalable de l'Autorité administrante, instituent l'état d'alerte, bref, suppriment toutes les libertés fondamentales. Grâce au concours actif des troupes françaises, des crimes odieux ont été commis. Depuis juillet 1959, vingt personnes ont été exécutées au Cameroun qui, de tout le continent africain, reste le seul territoire où des exécutions sommaires aient lieu en public. Il n'y a plus de place dans les prisons; au camp de concentration de Pitoa, des patriotes sont journellement torturés et humiliés. Les associations politiques ou même apolitiques sont interdites, contrairement aux déclarations du Gouvernement camerounais. L'objet de ces mesures répressives est de permettre aux autorités camerounaises de donner à l'étranger l'impression qu'elles sont maître de la situation.

Entre temps, la puissance administrante n'a ménagé aucun effort pour intégrer le Cameroun à la fameuse communauté française. En mai 1959, le Haut-Commissaire de la République française a déclaré que le Cameroun et la France mettraient en commun leurs ressources et coordonneraient leurs plans d'approvisionnement. Le Territoire est déjà associé au Marché commun. Une délégation de la Communauté économique européenne s'est récemment rendue à Yaoundé; on a souligné que les entretiens qui ont eu lieu entre le Premier Ministre et les représentants de la Communauté avaient fait ressortir une parfaite conformité de vues entre les deux parties en ce qui concerne les rapports de la CEE avec le Cameroun. Ainsi donc, avant son indépendance, le Cameroun se trouve déjà lié politiquement et économiquement à la France qui continuera sans aucun doute à exploiter le pays comme par le passé. Le Gouvernement camerounais, ne pouvant venir à bout de la résistance populaire, vient d'obtenir des pouvoirs spéciaux de l'Assemblée législative.

Telle est donc la grave situation qui règne à l'heure actuelle. *M. Diakite ne peut croire que l'O.N.U. permettra que des troubles sanglants continuent à se produire dans un pays qui va accéder à l'indépendance; il est du devoir des Nations Unies de combattre le néo-colonialisme plus dangereux que l'ancien système de domination directe.*

Le grave état de choses qui règne au Cameroun sous administration française est très différent de celui qu'a décrit à la Com-

mission le délégué de la France, M. Senghor. La Commission se rappellera sans doute que le Président de la République de Guinée, lorsqu'il s'est adressé à l'Assemblée générale, a déclaré que certains gouvernements s'étaient assuré le concours d'hommes ou d'organisations africaines, simples fantoches n'agissant que conformément aux désirs de ces gouvernements. Il a ajouté que le paternalisme n'avait apporté à l'Afrique aucun progrès valable et que, bien au contraire, il avait enlevé à certains leaders africains leur sens de la dignité et de la responsabilité. Prenant la parole à Cotonou, le 28 juillet 1958, M. Senghor lui-même a déclaré que la France était toujours en retard d'une réforme.

VIII. *La complaisance de l'O.N.U. pour certaines personnes ou certaines puissances, dans des conditions impopulaires, convaincrait davantage les peuples d'Afrique que le régime de tutelle ne représente rien d'autre qu'un colonialisme à l'échelle internationale* - Guinée, CR. du 13-11 à 10 h., p. 12 :

Les Nations Unies ne doivent plus se laisser tromper par les déclarations mensongères des puissances coloniales et les rapports plus ou moins faux des missions de visite. Récemment encore, le plébiscite organisé dans le Cameroun septentrional sous administration britannique, où 67 pour 100 des électeurs ont refusé l'union avec la Nigeria, a prouvé que la mission de visite s'était trompée dans ses conclusions. Les résultats de ce plébiscite ont opposé un démenti formel aux allégations des colonialistes. La nouvelle situation au Cameroun sous administration française démontre également que l'Autorité administrante et le Gouvernement camerounais ont abusé de la confiance des Nations Unies.

En vue de ramener la paix et la concorde au Cameroun sous administration française avant l'indépendance, la délégation guinéenne propose tout d'abord que la loi d'amnistie qui a laissé délibérément intact le problème de la réconciliation à l'échelle nationale soit remplacée par l'amnistie politique, totale et inconditionnelle, qui permettrait à toutes les organisations démocratiques du pays de prendre leur part de responsabilité dans la vie publique de la nation, ensuite, que les décrets du 13 juillet 1955 portant dissolution de certaines organisations politiques soient abrogés, enfin, que des observateurs soient envoyés dans le Territoire avant le 1^{er} janvier 1960 pour surveiller l'application des mesures préconisées. Si l'Assemblée générale mettait fin à l'Accord de tutelle dans les conditions actuelles, sans l'application de ces mesures, à seule fin de satisfaire les exigences de certaines personnes ou de certaines puissances, elle établirait un

précèdent qui convaincront davantage les peuples d'Afrique que le régime de tutelle ne représente rien d'autre qu'un colonialisme à l'échelle internationale.

IX. *Des décisions, hâtives de l'O.N.U. contraignent l'Organisation Internationale à ne pas céder à la tentation de ne plus rien faire* - Mexique, CR. du 6-11 à 10 h., p. 16 et Afghanistan, CR. du 10-11 à 15 h., pp. 13-14 :

M. ESPINOSA Y PRIETO (Mexique) ... En ce qui concerne le Cameroun sous administration française, le représentant du Mexique rappelle que sa délégation n'a cessé de recommander l'organisation d'élections générales sous la surveillance des Nations Unies avant l'accession à l'indépendance; sans doute, des élections générales ne peuvent-elles avoir lieu maintenant, dans le si bref délai qui sépare ce Territoire de l'indépendance, mais l'Assemblée générale ne doit pas pour autant céder à la tentation de ne rien faire. En ce qui concerne le Cameroun sous administration britannique, le problème de la liquidation du régime de tutelle au Cameroun méridional s'avère difficile, et il convient de placer ce Territoire dans les meilleures conditions possibles pour le plébiscite par lequel il optera entre l'union avec la Nigeria et l'union avec le Cameroun français devenu indépendant. Malgré des obstacles innombrables — juridiques, linguistiques et autres — le parti au pouvoir désire l'union avec le Cameroun français devenu indépendant. Il serait donc logique de profiter des 18 mois qui restent avant le plébiscite pour rendre plus attrayante la possibilité de l'union des deux Cameroun, afin que les deux possibilités qui s'offrent au Cameroun méridional aient les mêmes chances de réussite. Quant au Cameroun septentrional, son sort sera réglé au cours du débat sur les résultats du plébiscite qui va y avoir lieu.

M. ZEKRYA (Afghanistan) ... Bien que l'avenir du Cameroun sous administration française ait déjà été décidé, la délégation afghane ne peut passer sous silence la gravité de la situation actuelle dans ce Territoire. Il est évident, comme l'a déjà fait remarquer le représentant du Mexique, que les membres des Nations Unies sont responsables des événements politiques qui se déroulent actuellement dans cette partie du Cameroun — événements qui sont dus à l'imprudence commise par la Commission. En effet, il eût été plus conforme à l'esprit de la Charte et aux principes du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes que des élections eussent lieu sous la surveillance des Nations Unies avant l'accession du Territoire à l'indépendance. Il est maintenant trop tard pour que l'Assemblée générale revienne sur sa

décision, mais la délégation afghane espère, comme le représentant du Mexique, que l'Assemblée générale ne cédera pas pour autant à la tentation de ne rien faire...

X. Le Gouvernement camerounais et l'opposition ont le devoir de s'entendre, pour résoudre eux-mêmes leurs différends - Libye, CR. du 13-11 à 15 h., p. 5 et Soudan, CR. du 10-11 à 15 h. :

M. MEYET (Libye) ... En ce qui concerne le Cameroun sous administration française, la délégation libyenne avait eu l'espoir, à la reprise de la 13^e session, que des élections seraient organisées avant la date prévue pour l'accession à l'indépendance en vue de la constitution d'une nouvelle assemblée qui aurait pris des décisions touchant les institutions définitives du Cameroun libre et indépendant. Compte tenu des déclarations des pétitionnaires relatives à la situation alarmante qui existe actuellement dans le Territoire, elle demande au Gouvernement camerounais et à l'opposition de s'entendre pour résoudre leurs différends afin que le Cameroun indépendant puisse prendre la place qui doit lui revenir parmi les Etats indépendants d'Afrique et du monde.

M. EL-HASSAN (Soudan) ... La délégation soudanaise estime que le peuple camerounais est seul capable de résoudre ce problème. Le gouvernement et l'opposition actuelle sont d'accord pour désirer l'indépendance et il est inconcevable qu'une fois l'indépendance acquise, un dirigeant africain qui a consacré sa vie à la libération de son pays puisse tenter de trahir son peuple et d'adopter une politique contraire à ses vœux. Les desseins de toutes puissances colonialistes qui voudraient continuer d'exercer une influence sur des territoires devenus indépendants se heurteront à la volonté des gouvernements de ces territoires qui, ayant reçu leur mandat du peuple, entendront rester fidèles à ses vœux. La délégation soudanaise a été heureuse d'entendre M. Mayi Matip déclarer qu'il était en faveur d'une réconciliation entre le Gouvernement camerounais et l'opposition. Les intéressés peuvent encore parvenir à un accord qui permettra au Cameroun d'affronter les responsabilités de l'indépendance dans un climat d'unité et d'harmonie.

XI. La solution du problème camerounais consiste dans l'avènement, au banc des responsabilités, de véritables élus de la population - Tchécoslovaquie, CR. du 10-11 à 10 h., p. 13 :

M. BUSNIAK (Tchécoslovaquie) ... De l'avis de la délégation

tchécoslovaque, l'inquiétante situation qui règne au Cameroun sous administration française devrait être examinée à fond par la Commission puisque les Nations Unies n'auront pas de nouveau l'occasion d'exprimer leur opinion. Les facteurs essentiels dont il faut tenir compte sont le mécontentement général, la situation confuse, les troubles évoqués par M. Nonga Yomb et le fait que l'état d'urgence a été proclamé cinquante jours avant l'indépendance. La plupart des pétitionnaires qui ont été entendus à la reprise de la 13^e session ont été arrêtés, des camps de concentration ont été organisés et l'octroi des pouvoirs spéciaux au Premier Ministre a enlevé tout contrôle, aussi illusoire qu'il aurait pu être, à l'Assemblée législative. Quelles sont les causes de cette situation ? Le peuple camerounais s'est vu refuser la possibilité d'exprimer librement ses aspirations et la Commission s'est laissée convaincre que le gouvernement au pouvoir représentait la volonté de la population. Le fait que les six députés récemment élus appartenaient tous à l'opposition explique pourquoi M. Ahidjo a peur d'organiser de nouvelles élections ; en fait, il a promis de nouvelles élections après l'accession à l'indépendance, mais rien ne garantit que les véritables aspirations de la population prévaudront alors, surtout étant donné que les Nations Unies ne pourront plus intervenir. A la reprise de la 13^e session, la Commission aurait dû insister pour que des élections aient lieu sous le contrôle des Nations Unies.

La déclaration de M. Nonga Yomb selon laquelle seuls les véritables représentants élus de la population pourront ramener le calme et la paix dans le pays, indique où se trouve la seule solution du problème. Les Nations Unies doivent obtenir de l'Autorité administrante l'assurance qu'elle rétablira une situation politique normale avant l'indépendance en rapportant l'interdiction qui frappe certains partis politiques et en revisant la loi d'amnistie. Il est encore temps de prendre ces mesures ; si la Commission se soustrait à ses responsabilités, la population du Cameroun perdra sa foi en l'Organisation des Nations Unies et pensera qu'elle l'empêche d'accéder à l'indépendance véritable.

Les Autorités administrantes tentent maintenant d'insinuer que l'autonomie interne répond aux fins que vise la Charte : c'est là un fait nouveau sur lequel la délégation tchécoslovaque a déjà attiré l'attention des membres à la session précédente...

XII. A la faveur d'une preuve, le peuple camerounais doit être libre de décider de son avenir, car il est toujours nécessaire de consulter la population - Philippines, CR. du 11-11 à 10 h., p. 12 :

M. CARPIO (Philippines) déclare qu'un Territoire sous tutelle

doit être administré comme une entité distincte jusqu'à ce que sa population soit en mesure de décider librement de son avenir. Les résultats du plébiscite qui vient d'avoir lieu au Cameroun septentrional montrent en effet que, contrairement à toutes les prévisions et bien que l'on ait affirmé qu'il n'était pas nécessaire de consulter la population, la majorité de cette population a choisi de ne pas être intégrée pour le moment à la Région du Nord de la Nigéria. La leçon qui s'en dégage est qu'il est toujours nécessaire de consulter la population, de préférence sous la surveillance des Nations Unies, avant de décider de lever la tutelle sur un Territoire. Etant donné la situation qui existe actuellement au Cameroun sous administration française, on peut se demander si l'Assemblée générale a agi sagement en décidant de lever la tutelle sans organiser d'élections au préalable...

XIII. *Le peuple camerounais a seul qualité pour recevoir le pouvoir national qu'il confiera à des élus issus du suffrage universel* - Guinée, CR. du 13-11 à 10 h., pp. 9-10 :

M. DIAKITE (Guinée) ... Le problème du Cameroun sous administration française retient beaucoup plus l'attention de la délégation guinéenne. Ainsi que cette délégation l'a dit lors de la reprise de la 13^e session, à la 866^e séance, tous les pays indépendants d'Afrique sont animés des mêmes préoccupations que la Guinée et considèrent le problème camerounais comme le leur. Lorsqu'il s'est adressé à l'Assemblée générale le 5 novembre 1959, le Président de la République de Guinée, parlant du Cameroun, a rappelé qu'aux Conférences de Saniquellie et de Monrovia, les Etats africains indépendants ont simplement demandé l'application de la Charte dans ce Territoire. Le Président a ajouté que *le peuple camerounais a seul qualité pour recevoir, avant la levée de la tutelle, le pouvoir national qu'il confiera à des élus issus du suffrage universel*; l'essentiel est que le peuple se prononce sous le contrôle des Nations Unies, seule garantie de loyauté dans la consultation.

A la 866^e séance, la délégation guinéenne avait proposé la proclamation d'une amnistie totale et inconditionnelle, base nécessaire de la réconciliation nationale, l'abrogation de toutes les dispositions réglementaires prises à l'encontre de toutes les formations politiques du Territoire, la réunification sur la base d'une consultation populaire sous le contrôle de l'O.N.U., des élections générales sous contrôle de l'Organisation des Nations Unies avant le 1^{er} janvier 1960 et, enfin, la proclamation de l'indépendance, la levée de la tutelle et l'admission du Cameroun sous administration française à l'O.N.U. à la date du 1^{er} janvier 1960...

XIV. *L'occasion d'une entière réconciliation permet à tout citoyen de bonne foi de rentrer au Cameroun, et d'y attendre son élection, dans la légalité* - U.S.A. v. traduction de son intervention du 11-11 et France, CR. du 13-11 à 15 h., p. 15 :

Intervention du délégué des U.S.A., M. Clement J. ZABLOKI, le 11-11-59 (traduction) :

Dans moins de 53 jours, le Cameroun sous administration française accèdera à la pleine indépendance. Nous espérons que cette heureuse circonstance sera l'occasion d'une entière réconciliation nationale. Cependant, il est extrêmement difficile de concilier un gouvernement, responsable de l'ordre public, et une opposition extérieure, déterminée à recourir à la violence pour atteindre ses objectifs. Ma délégation admet que la portée des lois camerounaises actuelles permet à tout citoyen de bonne foi de revenir au Cameroun et d'attendre (ou préparer) les élections. Nous nous rappelons que les élections passées le 12 avril dernier, dont il a résulté l'élection, entre autres, de M. Mayi Matip, sont la loyale et raisonnable preuve de notre affirmation. Notre plus urgent espoir (ou souhait) est que le recours à la violence cessera, et que tous les éléments de la population verront les énormes avantages du travail en commun, pour le bonheur de leur pays.

M. Mayi Matip est parmi nous aujourd'hui. Nous aurions été seulement très heureux ici d'accueillir tout aussi bien le Premier Ministre du Cameroun, M. Ahidjo. Néanmoins, il est naturellement admis que le Premier Ministre doit être préoccupé par les préparatifs qui précèdent l'Indépendance de son pays. Dans tous les cas, M. Ahidjo n'aurait pas eu plus de capacité, ou être meilleur plaideur que le très distingué délégué de la France, M. Kosciusk-Morizet, et l'éminent poète, homme d'Etat et parlementaire qui est le Président du Mali.

Nous voudrions remercier M. Kosciusko-Morizet et M. Senghor pour leur contribution extrêmement valable dans ce débat.

M. KOSCIUSKO-MORIZET (France) ... Il fait appel, une fois de plus, à ceux qui se sont laissés momentanément égarer pour qu'ils ne refusent pas la main généreuse qui leur est tendue, la dernière chance qui leur est offerte, qu'ils ne s'excluent pas eux-mêmes du Cameroun libre et indépendant de 1960, au bonheur et à la prospérité duquel ils peuvent et doivent consacrer le meilleur de leur ardeur. Le moment est venu de s'unir et de travailler librement, côte à côte. La France s'honore d'avoir mené leur pays à l'indépendance dans la liberté et l'unité. Il

dépend d'eux et de tous les autres Camerounais que cette unité soit un jour plus vaste encore et qu'ils fournissent un exemple digne d'être suivi. La France, sur le point de n'être plus tutrice et d'être désormais simplement amie, sera fière alors de conduire le Cameroun à l'Organisation des Nations Unies...

XV. Toutes les tendances de l'opinion devront pouvoir participer aux élections du Cameroun indépendant : l'abrogation des décrets de dissolution s'impose - Israël, CR. du 13-11 à 15 h. pp. 3-4; Roumanie, CR. du 12-11 à 15 h., p. 8 et Albanie, CR. du 13-11, à 15 h., p. 9 :

M. TEKOAHI (Israël) ... Comme elle l'a déjà indiqué, la délégation israélienne estime que les Etats africains sont particulièrement bien placés pour favoriser l'établissement d'une unité nationale dans les Territoires sous tutelle d'Afrique qui sont sur le point d'accéder à l'indépendance. Elle approuve le rôle que ces Etats ont joué à la présente session en ce qui concerne le Cameroun sous administration britannique et elle regrette qu'ils n'aient pas réussi à aplanir les différends qui existent encore au Cameroun sous administration française. L'Assemblée générale peut toutefois encore exprimer l'espoir que ces différends seront oubliés dans l'allégresse de l'indépendance. La délégation israélienne a noté que M. Ahidjo avait pris l'engagement d'organiser de nouvelles élections peu après l'accession à l'indépendance et elle espère sincèrement que toutes les tendances de l'opinion pourront y participer...

M. MELINESCU (Roumanie) fait observer que la situation est due aux protestations de la population contre la présence des troupes françaises dans le Territoire et contre le fait que les promesses du Gouvernement camerounais n'ont pas été tenues. Afin de rétablir la paix dans le Territoire et de rendre possible son accession à une véritable indépendance, la délégation roumaine estime que les mesures suivantes sont nécessaires : une amnistie politique générale et sans conditions, l'abrogation des décrets interdisant l'U.P.C. et d'autres organisations démocratiques, le retrait immédiat des troupes françaises et l'organisation le plus tôt possible d'élections générales avec la participation de tous partis politiques...

M. SAMSURI (Albanie). Abordant la question du Cameroun sous administration française, le représentant de l'Albanie rappelle qu'à la 13^e session de l'Assemblée générale sa délégation avait manifesté son inquiétude devant la situation anormale qui

existait au Cameroun à la veille de son indépendance. Or, malgré les engagements solennels pris à l'époque par l'Autorité administrante et par M. Ahidjo, on n'a pas procédé à la réconciliation; au lieu d'appliquer l'amnistie, on a pris des mesures de répression et de persécution contre les patriotes, qualifiés de terroristes. Le Gouvernement camerounais actuel a recours à la force des armes; il promulgue des lois d'exception et un état d'urgence existe dans tout le pays...

... Aussi la délégation albanaise estime-t-elle que les Nations Unies doivent prendre en considération la résolution qui a été adoptée par la Conférence des pays indépendants d'Afrique qui s'est tenue à Monrovia, et aux termes de laquelle l'organisation au Cameroun d'élections libres sous le contrôle des Nations Unies avant l'accession de ce Territoire à l'indépendance constitue le moyen efficace et démocratique de résoudre la crise actuelle conformément aux objectifs du régime international de tutelle.

Pour normaliser la situation du Territoire avant son accession à l'indépendance, le représentant de l'Albanie estime qu'il faudrait satisfaire les exigences légitimes de la population et pour cela proclamer une amnistie générale sans conditions, abroger les décrets qui ont interdit l'activité des organisations du Territoire, procéder le plus tôt possible à des élections générales libres et enfin retirer les troupes françaises.

XVI. *Une base de négociation est trouvée* - U.R.S.S., CR. du 11-11 à 15 h. pp. 2-3 :

M. MARTIROSYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare qu'en 1960, trois Territoires sous tutelle doivent accéder à l'indépendance. L'Assemblée générale doit veiller à ce que cette indépendance soit réelle et à ce que les nouveaux Etats soient des Etats démocratiques selon la lettre et l'esprit de la Charte. C'est ainsi que l'Assemblée générale ne remplirait pas ses obligations à l'égard du Cameroun sous administration française si elle se bornait à prendre acte de la déclaration de la Puissance administrante selon laquelle ce Territoire deviendra pleinement indépendant à la date du 1^{er} janvier 1960. Il est de son devoir de veiller à la mise en place d'institutions démocratiques et à l'instauration de conditions qui garantissent la souveraineté du futur Etat. La délégation de l'Union soviétique constate avec une vive inquiétude que la situation demeure anormale dans ce Territoire en dépit des assurances données par la Puissance administrante lors de la reprise de la 13^e session. Les pétitionnaires entendus à la présente session — que ce soient M. Manga Bilé, parlant au nom du groupe parlementaire des

Démocrates camerounais, M. Ouandié, représentant l'Union des populations du Cameroun, ou M. Mayi Matip, porte-parole des anciens résistants, maquisards, détenus et exilés politiques du Cameroun — ont été généralement d'accord sur les mesures à prendre pour redresser la situation : abrogation du décret du 13 juin 1955 interdisant certains partis politiques, proclamation d'une amnistie politique générale, retrait des forces françaises, organisation d'élections générales sous la surveillance de l'Organisation des Nations Unies et création au suffrage universel d'institutions démocratiques représentatives. Ces points communs des déclarations des pétitionnaires offrent une base de négociations qui doit permettre d'aboutir à un accord acceptable par toutes les parties intéressées. Un tel accord garantirait la création d'un Etat libre et démocratique et permettrait de normaliser la situation politique ; il contribuerait aussi, dans une large mesure, à la réalisation du vœu de la majorité des Camerounais, qui est de voir les différentes parties réunies en un seul Etat.

L'U.R.S.S. a toujours insisté sur la nécessité d'octroyer aux Territoires sous tutelle une indépendance véritable. Plusieurs Etats membres ont souligné à nouveau, à la présente session, le danger de voir se créer une nouvelle forme de colonialisme. Ce danger est réel : plusieurs Etats colonialistes s'efforcent, en effet, d'emprisonner leurs anciennes possessions dans un réseau d'accords économiques et politiques à long terme qui ne peuvent que compromettre, ou même anéantir complètement, leur indépendance...

XVII. *Abstention de violence, élargissement de l'amnistie et rétablissement de la pleine liberté : conditions nécessaires à la réelle indépendance du Cameroun, en tant qu'Etat souverain et fort* - Inde, CR. du 10-11 à 10 h., pp. 2-3 et France, CR. du 13-11 à 15 h. p. 14 :

M. RAO (Inde) ... La délégation indienne espérait que l'accession du Cameroun sous administration française à l'indépendance serait précédée d'une période de paix et de coopération entre tous les groupes et partis politiques. Elle s'inquiète donc des signes de tension qui se manifestent à nouveau dans le Territoire. C'est pour encourager la réconciliation nationale que la délégation indienne a recommandé avec insistance, à la 23^e session du Conseil de tutelle et à la reprise de la 13^e session de l'Assemblée générale, une amnistie aussi large que possible et des élections générales immédiatement après l'accession du Territoire à l'indépendance. La délégation indienne exhorte maintenant les dirigeants politiques et les partis politiques à éviter

la violence et à subordonner les intérêts des factions aux intérêts plus larges et plus vitaux de l'ensemble de la nation, mais elle se déclare également convaincue que l'élargissement de l'amnistie et le rétablissement de la pleine liberté d'expression contribueront à effacer les différends politiques actuels et faciliteront ainsi la tâche du Gouvernement et de la population du Cameroun qui est de consolider l'indépendance de leur pays et d'assurer son avenir en tant qu'Etat souverain et fort. M. Rao a noté avec intérêt la déclaration de la délégation française selon laquelle de nouvelles élections doivent avoir lieu en février 1960; il se demande si les pétitionnaires étaient au courant de cette décision au moment où ils ont pris la parole. En annonçant catégoriquement ces élections pour une date précise et en garantissant qu'elles se dérouleront en toute liberté et équité, on éliminerait certains des doutes et des incertitudes qui subsistent encore à cet égard. Le gouvernement pourrait également juger bon d'inviter des représentants de la presse mondiale et d'autres observateurs impartiaux à assister aux élections...

M. KOSCZIUSKO-MORIZET (France) ... Dans un geste de conciliation et avec une patience et une mansuétude auxquelles M. Kosciusko-Morizet se plaît à rendre hommage, le Premier Ministre du Cameroun a déclaré garantir que son gouvernement étendrait une amnistie générale et inconditionnelle à tout le pays dès le 1^{er} décembre si, à cette date, les crimes et les exactions avaient cessé et si le gouvernement était assuré de la volonté de paix de tous les Camerounais. Cet appel, qui offre toutes les possibilités d'apaisement et de réconciliation, loin d'être un signe de faiblesse, est un signe de force, et le représentant de la France souhaite que tous les Camerounais sans exception y répondent.

Les pétitionnaires eux-mêmes et certaines délégations ont soulevé aussi l'idée d'une conférence de la table ronde qui réunirait les représentants de toutes les nuances politiques du Territoire. M. Kosciusko-Morizet fait observer que c'est l'affaire des Camerounais eux-mêmes et qu'il n'est pas de la compétence ni de l'Autorité administrante ni de l'Organisation des Nations Unies d'exercer à cet égard une pression quelconque...

XVIII. Il faut tirer les leçons du présent pour préparer un avenir meilleur : la Conférence de la Table Ronde préconisée par deux pétitionnaires, MM. Mayi Matip et Nongo-Yomb, à laquelle participeraient toutes les tendances politiques, doit être encouragée - R.A.U., CR. du 12-11 à 15 h., pp. 11-13 et Yougoslavie, CR. du 10-11 à 15 h., pp. 9-10 :

M. RIFAI (République arabe unie) ... Il est regrettable que le

Cameroun sous administration française, le premier des Territoires sous tutelle qui doit accéder à l'indépendance en 1960, ne soit pas dans le même cas. Sa population paraît profondément divisée, et la Commission aurait tort de négliger les déclarations des pétitionnaires en se disant que le Cameroun, une fois indépendant, pourra régler lui-même ses problèmes comme il l'entend. Une telle attitude serait contraire à la Charte, qui confère à l'Organisation des Nations Unies l'obligation de favoriser la paix et le respect des principes démocratiques dans les Territoires confiés à sa garde. Même si les déclarations des pétitionnaires ne reflètent pas la réalité de façon tout à fait exacte, il est certain que la situation actuelle n'est pas normale et que, sans s'attarder à en rechercher les causes, on doit rechercher les moyens les plus propres à y mettre fin.

A la reprise de la 13^e session, la délégation de la République arabe unie avait insisté sur la nécessité de procéder à une nouvelle consultation populaire avant l'indépendance. L'Assemblée générale, se fondant sur les assurances données par le Premier Ministre camerounais et par l'Autorité administrante, en a décidé autrement. Cependant, d'importants secteurs de la population continuent à se plaindre de la suppression de la liberté de la presse et de la liberté de réunion et d'expression; beaucoup de Camerounais en exil n'ont pas encore été autorisés à rentrer dans le Territoire et les dispositions de la loi d'amnistie de février 1959 sont peu généreuses. Tout cela contribue à aggraver une situation déjà tendue. *Il est vain de déplorer ce qui n'a pas été fait, mais il faut tirer les leçons du présent pour préparer un avenir meilleur.* La plupart des pétitionnaires continuent à réclamer des élections avant l'indépendance et deux d'entre eux, MM. Mayi Matip et M. Nonga Yomb, préconisent une réconciliation nationale *préparée par une conférence de la table ronde à laquelle participeraient des représentants de toutes les tendances politiques.* Une telle initiative mérite d'être encouragée et il conviendrait d'adresser un appel au Gouvernement camerounais et à l'Autorité administrante pour qu'ils acceptent de l'envisager. Il faut espérer que, de cette manière ou autrement, le Gouvernement camerounais et l'Autorité administrante agiront sans retard pour empêcher une nouvelle aggravation de la situation. A cet effet, ils devraient dissiper toute inquiétude au sujet des accords qui pourraient lier la République du Cameroun à l'Autorité administrante. Ils devraient aussi se soucier de l'inquiétude légitime que cause la présence de troupes françaises dans le Territoire — même si leurs effectifs ont été considérablement exagérés, comme le déclare le représentant de la France — et faire coïncider le départ du dernier soldat français avec l'accession à l'indépendance. Enfin, ils devraient libéraliser les conditions d'une pleine amnistie politique, rétablir une

complète liberté de la presse et permettre à toutes les organisations politiques d'exercer à nouveau leur activité sans entraves. Ainsi, ils créeraient des conditions propices au rétablissement de la concorde et de la paix sociale. Les Camerounais comprendraient sans doute alors qu'il est de leur intérêt de résoudre leurs divergences et ils sauraient s'élever au-dessus de leurs petites querelles.

Il y a de bonnes raisons d'espérer que le Cameroun sous administration britannique, malgré certaines difficultés, dues en partie au fait que l'Assemblée générale n'a peut-être pas su apprécier avec exactitude la situation de ce Territoire, réussira à sortir du dilemme où il se trouve aujourd'hui. La délégation de la République arabe unie se réserve de revenir sur ce point lorsque les résultats du plébiscite dans la partie septentrionale du Territoire seront communiqués à la Commission.

M. NINCIC (Yougoslavie) ... Pour ce qui est du Cameroun sous administration française, la délégation yougoslave n'a cessé de considérer que l'Assemblée générale devait aider à normaliser la vie politique du Territoire pour lui permettre d'accéder à l'indépendance dans les meilleures conditions possibles. Il semble, malheureusement, d'après les renseignements fournis par la presse et par les pétitionnaires, que la situation est inquiétante. Dans le bref laps de temps qui reste avant l'accession à l'indépendance, il est essentiel que tous les efforts soient faits pour amener le Gouvernement camerounais à proclamer une amnistie générale et inconditionnelle et à abroger les décrets portant dissolution de certains partis, afin de favoriser une réconciliation générale et d'améliorer la situation politique. Il conviendrait aussi de prendre en considération l'idée d'une conférence de la table ronde réunissant des représentants de toutes les tendances politiques.

M. Nincic termine en déclarant que sa délégation approuve entièrement les observations du représentant d'Haïti concernant l'aide économique à apporter aux anciens Territoires sous tutelle devenus indépendants. Elle considère que la proposition du représentant d'Haïti mérite d'être étudiée avec le plus grand soin par toutes les délégations...

XIX. Réconciliation Nationale, clé de tous les autres problèmes du Cameroun - Bulgarie, CR. du 12-11 à 10 h., pp.3-4, Malaisie, CR. du 12-11 à 10 h., pp. 15-16 et France, CR. du 13-11 à 15 h., p. 13 :

M. GRINBERG (Bulgarie) déclare qu'à la 13^e session, la délégation bulgare a pensé, avec d'autres délégations, que la meil-

leure façon de résoudre le problème du Cameroun sous administration française était d'organiser des élections sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies. La justesse de ce point de vue a été confirmée par les événements. La résolution 1349 (XIII) de l'Assemblée générale n'a pas apporté la réconciliation au Territoire ni l'unité à ses habitants. Cette résolution avait pour base le rapport de la Mission de visite et il est évident que cette base s'est effondrée. Selon la Mission de visite, l'U.P.C. avait cessé d'exister; or ce parti l'a emporté lors des élections partielles de mars 1959 à une écrasante majorité. En outre, la Mission de visite a donné à la Commission l'assurance qu'aucun plébiscite ne serait nécessaire au Cameroun septentrional puisque la population désirait l'intégration à la Nigeria; le plébiscite a montré que cette affirmation était dénuée de tout fondement. Les conditions anormales qui existent au Cameroun sous administration française ont été exposées par les pétitionnaires qui, animés d'un désir sincère d'amener la réconciliation nationale, ont formulé plusieurs propositions constructives. Même au stade actuel, il n'est pas trop tard pour prendre des mesures qui répareraient une grande partie du mal qui a été fait. La réconciliation nationale est la clé de tous les autres problèmes du Cameroun, et notamment de ceux qui concernent la création des fondements d'un Etat véritablement indépendant et la réalisation des vœux d'unification des Camerounais. La délégation bulgare appuiera toute proposition formulée dans cet esprit...

M. ISMAIL (Fédération de Malaisie) a suivi avec un vif intérêt la déclaration de la délégation française concernant les mesures prises pour préparer à l'indépendance le Cameroun sous administration française, et il se réjouit spécialement de ce que les élections générales auront lieu dans le Territoire en février 1960, conformément à l'espoir exprimé par l'Assemblée générale dans sa résolution 1349 (XIII). La délégation malaise a appuyé cette résolution parce qu'elle avait l'impression que le parti au pouvoir jouissait de l'appui de la majorité de la population. Sa position à cet égard n'a pas changé. Elle estime qu'une situation comme celle qui se présente au Cameroun n'est pas anormale dans une société démocratique, et elle est convaincue que la population du Territoire, le parti du gouvernement et les partis de l'opposition aspirent tous à l'indépendance. Ainsi, il importe peu de savoir quel parti sera au pouvoir lorsque le Territoire deviendra indépendant : le problème principal est de faire intervenir une réconciliation, ce qui exigera une compréhension et des compromis réciproques. M. Ismail se demande si l'organisation d'élections générales avant l'accession à l'indépendance permettra d'aboutir à la solution souhaitée.

XX. *Des promesses et des assurances françaises :*

a) *Nul traité ou convention, public ou secret, n'hypothèque la souveraineté du futur Etat indépendant* - France, CR. du 13-11 15 h., pp. 10-11 :

M. KOSCZIUSKO-MORIZET (France) dit que c'est la dernière fois que, dans la discussion générale devant la 4^e Commission, le Cameroun sous administration française s'exprime par la voix du représentant de la France...

... On a critiqué en particulier l'association du Cameroun au Marché commun européen. Ce n'est pourtant pas une association clandestine et l'Autorité administrante aurait failli à son devoir si elle n'avait pas demandé à ses partenaires européens de faire bénéficier le Cameroun et le Togo, avec l'accord des Gouvernements camerounais et togolais, d'avantages substantiels, sans qu'il en résulte aucun changement de la situation du Cameroun et du Togo au regard de leurs obligations internationales. Cette association a déjà entraîné pour le Cameroun des effets bénéfiques et les réalisations matérielles accomplies dans le Territoire lui sont définitivement acquises...

... En tant que représentant de l'Autorité administrante, M Koscziusko-Morizet affirme que nul traité ou convention, public ou secret, n'hypothèque la souveraineté du futur Etat indépendant. Sur ce point, comme sur les autres, le Gouvernement camerounais et l'Autorité administrante ont tenu tous leurs engagements...

b) *Le Cameroun sera une République indépendante, laïque, démocratique et sociale, une et indivisible, où la souveraineté appartiendra au peuple* - France, CR. du 13-11 à 15 h., pp. 13-14:

M. KOSCZIUSKO-MORIZET (France) ... En dépit de ces soubresauts, de cet essai avorté de guerre fratricide, le Gouvernement camerounais a poursuivi méthodiquement et patiemment la préparation de l'indépendance conformément aux engagements pris devant l'Assemblée. Il a fait voter, le 31 octobre 1959, une loi dont l'objet est de lui donner les moyens nécessaires pour préparer la mise en place des institutions du Cameroun futur et permettre, d'une part, la tenue d'un référendum constitutionnel dans les premiers jours de janvier 1960 et, d'autre part, des élections générales à la fin du mois de février ou au plus tard au début de mars. Il est précisé que les décrets pris en exécution de cette loi ne pourront porter atteinte ni au respect des droits de l'homme, de la Charte des Nations Unies et

de l'exercice de la démocratie, ni à l'exercice des libertés publiques et syndicales, ni aux dispositions essentielles en matière criminelle et pénale, ni à l'aménagement des garanties fondamentales accordées aux citoyens. La loi du 30 octobre a fixé les principes qui devront présider à l'élaboration de la Constitution : le Cameroun est une République indépendante, laïque, démocratique et sociale, une et indivisible; la souveraineté appartient au peuple camerounais; le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif sont séparés; l'autorité judiciaire est indépendante et assure le respect des libertés individuelles. Le projet de constitution sera soumis à un comité de 42 membres, élus par l'Assemblée ou désignés en raison de leur compétence, ou seront représentés tous les partis politiques et toutes les régions du Territoire; ce comité examinera également la loi électorale qui sera soumise, en même temps que le projet de constitution, à un référendum populaire au début de janvier 1960. Ainsi, comme l'a déclaré le Premier Ministre, « la nation tout entière » déterminera dans sa pleine souveraineté les institutions qu'elle « souhaitera se donner et qui consacreront définitivement sa » maturité politique ». De même, les élections libres et démocratiques qui seront organisées dès l'accession à l'indépendance permettront au peuple camerounais de choisir ses députés et ses gouvernants. Des représentants de la presse libre du monde pourront s'assurer de la sincérité de ces consultations du peuple...

... M. Kosciusko-Morizet aborde ensuite le problème de la réconciliation nationale de tous les Camerounais, qui préoccupe légitimement certaines délégations, mais il tient à préciser que, le Cameroun jouissant d'une autonomie interne totale depuis le 1^{er} janvier 1959, il n'appartient ni à la France ni à l'Organisation des Nations Unies de s'ingérer dans les affaires intérieures du Territoire.

Le premier élément nécessaire à la réconciliation nationale est la condamnation sans réserve du terrorisme et la renonciation inconditionnelle à la violence. Le gouvernement ne peut tolérer qu'une organisation essaie de parvenir à ses fins politiques par la violence. Cette violence ne peut se justifier par le maintien du décret de dissolution d'une organisation, l'U.P.C., dont l'étiquette symbolise, par la faute de certains de ses membres, des actes de sang et un passé de violence et de haine. Cependant, le gouvernement n'a jamais interdit la lutte pour un certain idéal politique et la propagation des idées, dès l'instant qu'elles s'exercent conformément à la loi. Les élections en Sanaga-Maritime l'ont bien prouvé. L'opposition légale peut faire toute la propagande qu'elle veut, mais la démocratie exige que chaque citoyen respecte la loi.

Le deuxième élément nécessaire à la réconciliation nationale de tous les Camerounais est l'amnistie. A ce sujet, M. Kosziusko-Morizet affirme qu'il est inexact de dire que la loi d'amnistie du 18 février 1959 n'a pas été réellement appliquée. Cette amnistie portait sur les événements, antérieurs au 1^{er} janvier 1959, qui s'étaient déroulés en Sanaga-Maritime. Par suite du retour du calme dans cette région, depuis un an, grâce à la politique d'apaisement du gouvernement et à l'effort de conciliation d'anciens dirigeants des maquis comme M. Mayi Matip, l'Assemblée législative camerounaise a voté à l'unanimité, le 30 octobre 1959, une amnistie totale pour les départements de la Sanaga-Maritime et du Nyong et Kellé. L'application de l'ancienne loi d'amnistie n'a donc pas de rapport avec les arrestations et condamnations qui ont été rendues nécessaires par le mouvement terroriste qui a endeuillé le Cameroun à partir du mois d'avril. L'amnistie, qui est l'oubli du passé, ne peut être l'oubli de l'avenir...



Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

